



EXPOSE INTRODUCTIF

Conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une note explicative de synthèse doit accompagner les décisions soumises à délibération. C'est donc dans ce cadre que le document technique du Budget Primitif (BP) 2025 est complété par ce rapport détaillé permettant d'apporter toutes les explications utiles à l'Assemblée délibérante sur les politiques municipales qui seront mises en œuvre et les programmes d'investissements inscrits au titre de cet exercice.

Après avoir pris acte du rapport sur les orientations budgétaires le 7 mars dernier, l'Assemblée délibérante est à présent appelée à se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2025 détaillé dans cette note présentée en trois parties.

Après le rappel du contexte économique et financier, la première partie présente les principales caractéristiques du budget communal et des budgets annexes au travers de la **présentation générale des équilibres financiers**.

La deuxième partie détaille ensuite l'ensemble des **propositions d'inscriptions budgétaires** faites par les différentes commissions municipales, pour **chacun des secteurs fonctionnels**, tant en investissement qu'en fonctionnement.

La troisième et dernière partie offre une présentation du Budget Primitif 2025 par **grandes politiques publiques**, telles que définies dans le Projet Troyes 2030.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

La prévision de ce budget se déroule dans un contexte politique national inédit et dans un contexte international plus que jamais instable.

Cette année, la préparation du budget des collectivités territoriales a été marquée par l'instabilité et l'incertitude politiques nationales liées à la dissolution de l'Assemblée Nationale prononcée par le Président de la République le 9 juin 2024. Cette décision a plongé le pays dans une grave crise politique et institutionnelle, dont les conséquences sont ressenties un peu plus chaque jour par les Français et les acteurs économiques. Le décalage dans le temps du vote du projet de Loi de Finances 2025 a ainsi eu pour conséquence d'atténuer les effets économiques sur l'année de « *certaines mesures inscrites dans les PLF et le PLFSS initiaux pour 2025 ne pouvant plus produire les effets en année et d'autres n'étant juridiquement plus envisageables (comme le décalage de six mois de l'indexation des retraites)* »¹.

La dissolution de l'Assemblée Nationale a également conduit à aggraver encore un peu plus les finances publiques du pays, pourtant déjà très dégradées avec une dette de près de 3 228,4 milliards d'euros au 30 juin 2024 (112,9% du PIB). Cette situation budgétaire, qui découle en partie des choix politiques opérés par les gouvernements successifs, notamment celui de baisser la fiscalité des ménages et des entreprises sans baisse au moins équivalente de la dépense publique, impacte directement ou indirectement les finances des collectivités territoriales. Ainsi, la réduction de leurs ressources propres, la nationalisation de certains impôts locaux telle que la taxe d'habitation, ou le transfert de nouvelles charges sans compensation égale ont conduit à la baisse progressive des ressources financières des collectivités territoriales.

La situation politique internationale et économique, conséquences des grands bouleversements européens et mondiaux liés notamment aux conflits israélo-palestinien et russo-ukrainien et à l'évolution de la diplomatie mondiale suite à l'élection du nouveau président américain, conduit les élus locaux à beaucoup de prudence dans la préparation budgétaire 2025.

On observe en effet une désynchronisation des politiques monétaires des Etats-Unis et de l'Europe. Ces divergences de politiques monétaires entre Américains et Européens

¹ Cour des Comptes

ont des conséquences économiques fortes favorisant ainsi les fluctuations de taux de change, le renforcement du dollar américain (la hausse des taux d'intérêts inciteront l'arrivée de capitaux étrangers via l'achat d'obligations d'Etat Américaines), répercussions sur les exportations,

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2025 POUR LES COLLECTIVITES :

1. Après deux années de forte revalorisation des bases d'imposition (+7,1% en 2023 et 3,9% en 2024), l'année 2025 connaît encore un ralentissement (+1,7%) en raison de l'évolution de l'inflation. Cette actualisation s'applique à un périmètre réduit puisque **seuls les locaux d'habitation et les locaux industriels sont concernés**, en revanche les bases des locaux professionnels évoluent en fonction des loyers moyens constatés localement.
2. **L'instauration d'un dispositif de lissage conjoncturel « DILICO »** (article 186 de la loi de Finances 2025 et remplacement du fonds de réserve Barnier). Ce dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités et à leur groupement à fiscalité propre. Les communes et leurs groupements contribueront à hauteur de 500 M€, les Départements et collectivités spécifiques² à hauteurs de 220 M€ et les Régions et collectivités spécifiques³ à hauteur de 280 M€. Cette contribution sera limitée à 2% des recettes réelles de fonctionnement et certaines collectivités éligibles à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et DSR (Dotation de Solidarité Rurale) pourront être exonérées. Ce prélèvement est prévu, à ce stade, uniquement pour l'année 2025. Un mécanisme de reversement de cette ponction est prévu mais les modalités de mises en œuvre restent floues et incertaines.
3. L'enveloppe nationale totale de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera en **progression de 149,6 M €** (article 107 de la LF 2025). Cependant, l'abondement de l'enveloppe globale ainsi que la répartition des enveloppes de DSR, DSU et DI **seront financés par le mécanisme d'écêtement (abandonné depuis 2 ans) ainsi que la diminution de l'enveloppe globale de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).**

² La Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique

³ La collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

4. **Diminution du Fonds Vert** et donc du soutien à l'investissement des collectivités territoriales. Ainsi, **cette enveloppe passe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliards d'euros en 2025** (soit une réduction d'un peu plus de la moitié).
5. **Diminution de 150 millions** de la Dotation de Soutien à l'Investissement (**DSIL**).
6. **Possibilité pour les Départements de relever le taux des DMTO** (Droits de Mutation à titre onéreux) de 4.5% à 5% (article 116).
7. **Création d'un versement mobilité au profit des Région de 0,15%** ce qui entrainera une hausse des dépenses pour la Ville s'il est institué par la région Grand Est (article 118).
8. Le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% contre 100% actuellement (article 189).
9. **La Loi de finances de la Sécurité Sociales (LFSS 2025) augmente le taux de cotisation des employeurs à la CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans (coût annuel pour la ville en 2025 : 780 000€)**. A cela s'ajoute, la hausse réglementaire d'1 point des cotisations URSSAF (estimation pour la Ville 250 000€).

Soit un total de dépenses complémentaires pour la Ville de Troyes estimées et connues à ce jour de 1.5 M€.

EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2024 ET 2025 :

1. La fiscalité directe :

Les contributions directes évoluent globalement de +1.87 %, hausse liée à la revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation et des établissements industriels de +1.7%.

2. Les transferts financiers provenant de Troyes Champagne Métropole :

Pour 2025, le FPIC et l'attribution de compensation sont stables par rapport à 2024

3. Les dotations :

La progression de la DGF provient de la part « Dotation de Solidarité Urbaine » puisque dans la continuité des années précédentes, l'Etat a décidé d'abonder les dotations dites « de péréquation » telles que la DSU, au bénéfice des collectivités les moins favorisées. La dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation devraient être au global plutôt stables en raison d'une légère diminution de la population (-0.5% avec un impact sur la dotation forfaitaire).

L'effort d'investissement de la Collectivité devrait conduire à une hausse prévisionnelle de 9% du Fonds de Compensation de la TVA.

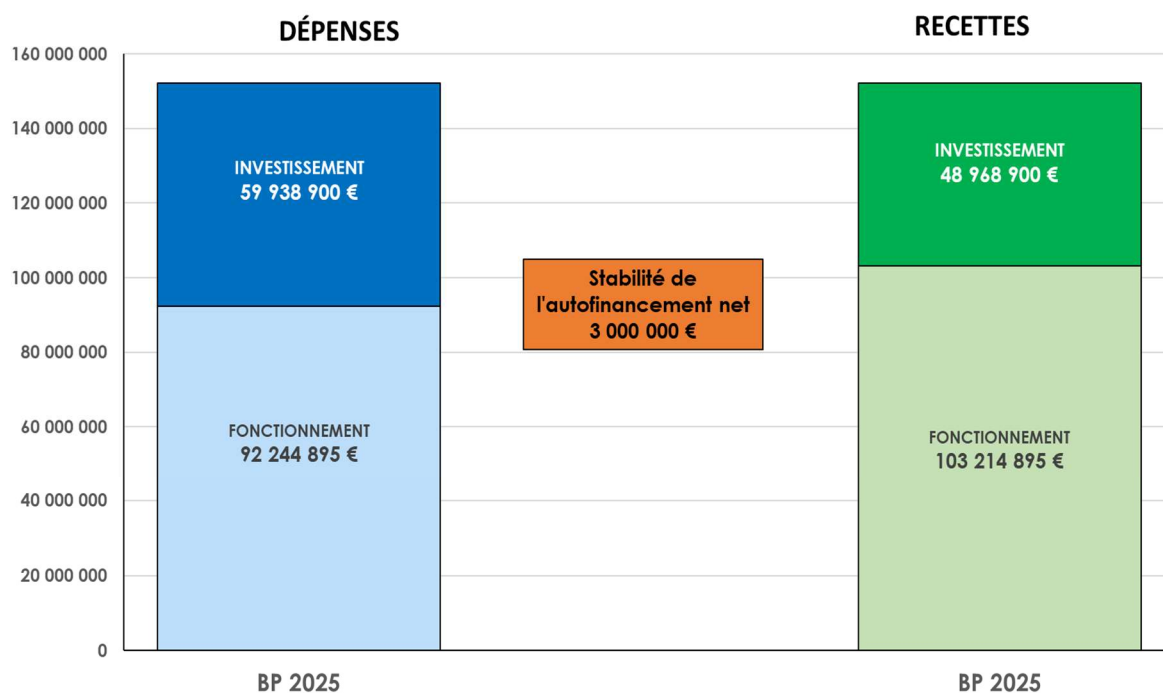
***A – PRESENTATION GENERALE DES
EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET
PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES***

BUDGET PRINCIPAL

(Mouvements réels)

I. EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget global 2024 **s'élève à 152 183 795 €, en opérations réelles**. Le graphique ci-dessous détaille les différentes sections, en dépenses et en recettes.



En ce qui concerne les dépenses, la section d'investissement représente 40 % du budget pour un montant de plus de **59,939 M€**, la section de fonctionnement affiche un montant de **92,245 M€**.

S'agissant des **recettes**, la **section d'investissement** s'élève à **48,969 M€** et la **section de fonctionnement** à **103,215 M€**.

Ce budget primitif 2025, prévoit un **autofinancement** de même niveau qu'en 2024 soit **3 M€**.

II. EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Repères financiers du budget de fonctionnement 2025

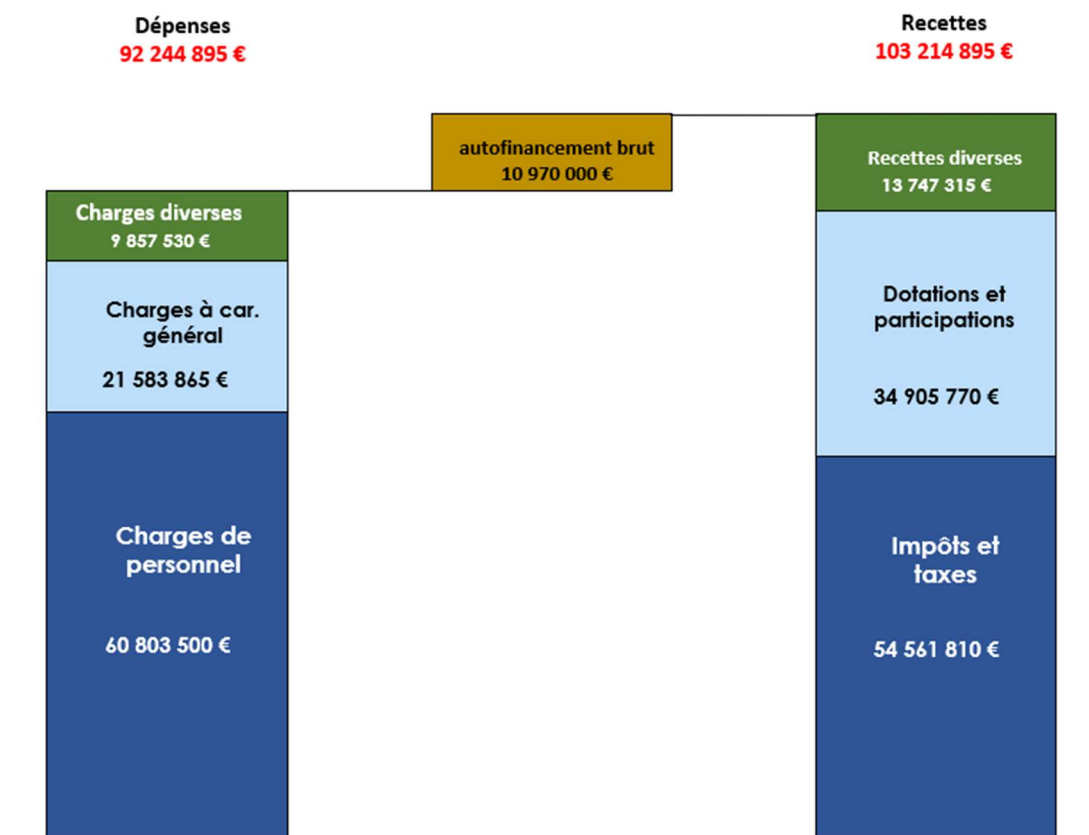
Les principaux indicateurs financiers peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

INDICATEURS FINANCIERS (en M€)	BP 2024	BP 2025	Ecart	Evol. (%)
Recettes de fonctionnement	101,048	103,215	2,167	2%
-	-	-		
Dépenses de fonctionnement (hors opérations financières)	89,767	90,085	0,318	0%
=	=	=		
Epargne de gestion	11,28	13,130	1,164	16%
-	-			
Intérêts des emprunts	1,705	2,160	0,455	27%
=	=	=		
Autofinancement Brut	9,576	10,9700	1,394	15%
-	-	-		
Remboursement du capital de la dette	6,576	7,970	1,394	21%
=	=	=		
Autofinancement net	3,000	3,000	0,000	0%

Le maintien de l'autofinancement net à 3 M€ est assuré notamment par l'augmentation plus importante des recettes (+2,167 M€) par rapport aux dépenses (+ 0,318 M€),

Ainsi la **progression de l'épargne de gestion** permet de compenser les augmentations constatées sur les charges financières (+ 0,455 M€) et sur le montant de remboursement du capital de la dette (+ 1,394 M€).

Globalement la section de fonctionnement affiche un montant de **103,215 M€** en recettes et **92,245 M€** en dépenses permettant ainsi de dégager **10,9 M€** afin de rembourser l'annuité de la dette et financer la section d'investissement.



2. Recettes réelles de la section de fonctionnement : 103 214 895 €

Les recettes réelles de fonctionnement concernent les postes représentés ci-après :

- Impôts et taxes : **54,562 M€**
- Dotations et participations : **34,906 M€**
- Recettes diverses (composées des différentes redevances des services publics ainsi que la quote-part de la mutualisation remboursée par TCM) : **13,747 M€**

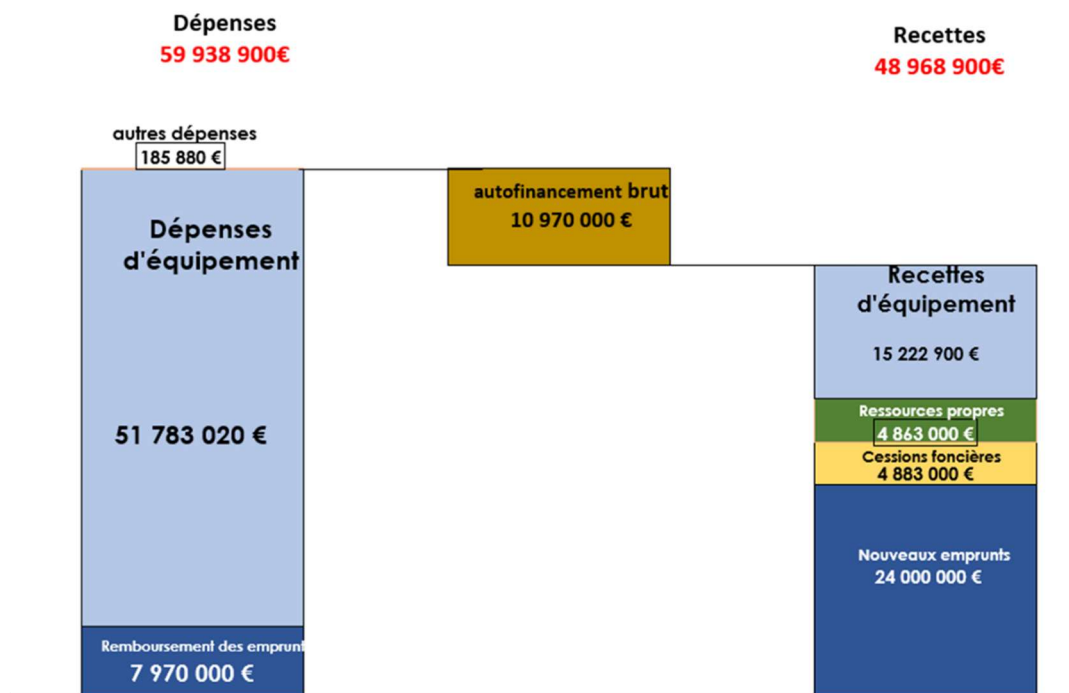
3. Dépenses réelles de la section de fonctionnement : 92 244 895 €

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent les postes représentés ci-après :

- Charges de personnel : **60,804 M€**
- Charges à caractère général : **21,584 M€**
- Charges diverses (composées des subventions aux associations et des intérêts des emprunts) : **9,858 M€**

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Globalement cette section affiche un montant de **48,969 M€** en recettes et **59,939 M€** en dépenses, l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement d'un montant de **10,970 M€** permettant ainsi d'équilibrer la section d'investissement.



1. LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESSOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en M€)	BP 2024	BP 2025	Ecart	Evolution (%)
Ressources	14,6	13,2	-1,5	-9,9%
Autofinancement net	3,0	3,0	0,0	0,0%
FCTVA + Taxe d'aménagement	4,6	4,8	0,2	3,8%
Produit des amendes de police	0,5	0,6	0,1	20,0%
Cessions d'actifs (foncier)	6,4	4,6	-1,8	-27,9%
Dépôts et cautionnements reçus	0,0	0,0	0,0	-7,4%
Opérations pour compte de tiers	0,1	0,2	0,0	42,9%
Co-Financements	18,8	14,5	-4,4	-23,1%
TOTAL	33,5	27,7	-5,8	-17,3%

Les ressources de financement s'élèvent pour 2025 à **13,2 M€** auxquelles s'ajoutent les différents soutiens du FEDER, de l'Etat, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental et de Troyes Champagne Métropole pour un montant total de **14,5 M€**. Au total, la capacité de financement s'élève à **27,7 M€**.

2. Dépenses d'équipement

	BP 2024	BP 2025	Ecart	Evolution (%)
Programmes annuels	14,2	7,8	-6,4	-44,9%
Opérations spécifiques	39,3	43,9	4,6	11,6%
TOTAL	53,5	51,7	-1,8	-3,4%

Pour l'année 2025, les programmes annuels nécessitent un montant de 7,8 M€ et 43,9 M€ pour les opérations spécifiques, soit un montant total de **51,7 M€**.

La différence étant financée par **un programme d'emprunt de 24 M€**.

Le montant proposé des crédits de paiement (CP) en dépenses pour en 2025 se détaille principalement comme suit :

- La reconstruction de la tribune principale du stade Gaston Arbouin (4,5 M€) ;
- La requalification de l'Axe Gare-Centre-Ville (avenue du général de Gaulle) (2,3 M€) ;
- La construction d'une école internationale et d'un espace intergénérationnel (22.5 M€) ;
- La mutation urbaine au cœur de Troyes (projet Muséal) (1,4 M€) ;
- La construction du groupe scolaire Cousteau (2 M€) ;
- La réhabilitation de l'hôtel des sécurités (878 000 €) ;
- La requalification de l'îlot Planche Clément (800 000 €) ;
- L'aménagement des berges de Seine (761 400 €) ;
- La réhabilitation du bâtiment Guivet de l'école Jean Jaurès (600 000€) ;

Le détail des propositions en Autorisation de Programme figure en annexe du document technique.

PRESENTATION CONSOLIDEE (Mouvements réels)

(BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le budget principal peut être assorti de budgets annexes. Dans ce cadre, la Ville de Troyes suit, au sein de deux budgets annexes distincts, les services du stationnement payant et l'Opération de Restauration Immobilière (ORI).

Le total des dépenses et des recettes réelles de ces trois budgets s'élève à **156 041 495 €**.

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES (Mouvements réels en M€)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT (Total)	94,962	106,315
Budget principal	92,245	103,215
Budget annexe stationnement	2,117	2,500
Budget annexe ORI	0,600	0,600
SECTIONS D'INVESTISSEMENT (Total)	61,080	49,727
Budget principal	59,94	48,969
Budget annexe stationnement	1,141	0,758
Budget annexe ORI	0,000	0,000
TOTAL	156,041	156,041

I. BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT

Depuis 2022, ce budget annexe ne concerne plus que l'activité de stationnement en enclos et en ouvrages. **Il s'équilibre**, en opérations réelles, à **3 257 700 €**.

➤ Recettes de fonctionnement	2 500 000 €
○ Droits de stationnement	2 500 000 €
➤ Dépenses de fonctionnement	2 117 100 €
○ Rémunération du délégataire	1 595 000 €
○ Charges courantes	142 700 €
○ Intérêts des emprunts	114 000 €

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 382 900 € permettant le financement de la dotation aux amortissements de 160 000 € et le remboursement en capital des emprunts s'élevant à 160 000 €.

➤ Recettes d'investissement	757 700 €
○ Dépôts et cautionnements	7 000 €
○ <u>Subvention d'équipement du BP</u>	<u>750 700 €</u>
➤ Dépenses d'investissement	1 140 600 €
○ Travaux et matériel	973 600 €
○ Remboursement en capital des emprunts	160 000 €
○ Dépôts et cautionnements	7 000 €

II. BUDGET ANNEXE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Ce budget annexe s'équilibre, en opérations réelles, à **600 000 €**.

➤ Recettes de fonctionnement	600 000 €
○ Cession des immeubles	300 000 €
○ Subvention ANRU	300 000 €
➤ Dépenses de fonctionnement	600 000 €
○ Acquisitions foncières, études, travaux et taxes	600 000 €

III. TOUS BUDGETS, HORS FLUX CROISES

Hors flux croisés entre budgets (subventions d'équilibre, avances, remboursements de dette et du personnel...), ces inscriptions correspondant à des dépenses dans un budget et à des recettes dans un autre budget, le vote des crédits portera en réalité sur un montant total de **155 290 795 €** (cf. détail ci-après) :

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES <u>HORS FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS</u> (Mouvements réels en M€)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT	94,962	106,315
Budget principal	92,245	103,215
Budget annexe stationnement	2,117	2,500
Budget annexe ORI	0,600	0,600
SECTIONS D'INVESTISSEMENT	60,329	48,976
Budget principal	59,188	48,969
Budget annexe stationnement	1,141	0,007
Budget annexe ORI	0,000	0,000
TOTAL	155,291	155,291

LA DETTE COMMUNALE

La situation de la dette communale au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de ce budget, peut se résumer ainsi :

- Un programme d'emprunt 2025 de **24 M€**
- Une capacité de désendettement évaluée au 1^{er} janvier à 5,55 années quand le seuil de première alerte commence à 10 ans
- Un encours par habitant à 1 244 € inférieur au ratio de la strate à 1 330 €
- Une annuité de la dette à 130 € par habitant, également en dessous du seuil de la strate à 176€
- Et une sécurisation maximale de l'encours :
 - ⇒ la totalité des emprunts est classée « **1A** » selon la charge Gissler, soit le risque le plus faible.
 - ⇒ un encours composé de 76 % de prêts à taux fixes et de 24% de prêts à taux variables

Après cette présentation générale, le budget principal et les deux budgets annexes sont détaillés dans la partie suivante.

***B – PRESENTATION DU BUDGET
PAR SECTEUR***

B1 – Fonctions supports

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	21 385 778	85 464 100	64 078 322
COMMUNICATION - FETES ET CEREMONIES	276 741	89 200	- 187 541
MARKETING TERRITORIAL	90 000	-	- 90 000
SYSTEMES D' INFORMATION - ARCHIVES	522 450	14 600	- 507 850
MOYENS GENERAUX ET GESTION DE CRISE	789 521	5 000	- 784 521
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 950 938	249 420	- 1 701 518
FINANCES ET MUTUALISATION	3 549 098	84 841 080	81 291 982
AFFAIRES JURIDIQUES - DOCUMENTATION	746 300	60 000	- 686 300

PERSONNEL PERMANENT	12 055 820	204 800	-11 851 020
CHARGES INDIRECTES (*)	1 404 910	0	-1 404 910

INVESTISSEMENT	10 018 796	29 413 000	19 394 204
SYSTEMES D' INFORMATION	435 850	0	-435 850
ADMINISTRATION GENERALE	33 500	0	-33 500
LOGISTIQUE	279 550	0	-279 550
REPROGRAPHIE	1 700	0	-1 700
RESSOURCES HUMAINES	1 280	0	-1 280
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	5 000	0	-5 000
CREDITS GLOBALISES	9 261 916	29 413 000	20 151 084

Contexte

Les fonctions supports sont au service des directions opérationnelles sur des domaines d'expertise particuliers, tels que la communication, les ressources humaines, les finances, les moyens généraux ou encore les systèmes d'informations.

Elles interviennent sur des missions pour la plupart obligatoires et transversales ou pour mettre en œuvre les décisions prises par le conseil municipal et répondent aux

attentes des usagers tout en cherchant à optimiser en permanence la dépense publique.

Ces services permettent également d'éviter le recours aux prestataires privés et font majoritairement l'objet d'une mutualisation avec Troyes Champagne Métropole.

OBJECTIFS POUR 2025

Section Fonctionnement

Communication – Fêtes et cérémonies : Dépenses 276 741 € - Recettes 89 200 €

Le budget communication est destiné à **l'information publique**, l'impression et la diffusion de **Press'Troyes**.

Les recettes comprennent les mises à disposition de salles municipales et la location de matériels municipaux.

Marketing territorial : Dépenses 90 000 €

La mission marketing territorial s'efforce de **mettre en valeur la Ville** via des campagnes de communication et des actions ciblées visant à développer sa notoriété et à engendrer des **retombées économiques et d'image**. Il s'agit également de susciter et accompagner des tournages de clips, d'émissions de télévision ou de réalisations de courts ou longs métrages, en cohérence et complémentarité avec la mission Cinéma portée par Troyes Champagne Métropole.

Systèmes d'information – Archives : Dépenses 522 450 € - Recettes 14 600 €

Ce budget permet d'assurer principalement les services liés à **l'informatique** et à la **télécommunication** (téléphonie fixe et mobile, accès Internet) ainsi que la **maintenance** des matériels et différents logiciels utilisés.

Le service des Archives municipales étant désormais établi aux Archives départementales de l'Aube, il s'agit de participer aux dépenses de fluides dans ces locaux.

Les recettes attendues sont des redevances pour occupation du domaine public (fibre optique).

Moyens généraux et gestion de crises : Dépenses 789 521 € - Recettes 5 000 €

Au même titre qu'en 2024, les dépenses supportés par les Moyens Généraux couvrent les **besoins transversaux** tels que, les petites fournitures bureautiques, l'ensemble des impressions des services petits et grands formats, les frais d'affranchissement, l'entretien des locaux de l'ensemble des bâtiments de la collectivité et les produits d'entretien, la réparation et l'entretien du parc automobile de la Ville de Troyes, l'approvisionnement en carburant et les besoins en renforts ponctuels lors des manifestations estivales (Fête de la Musique, 14 juillet...).

En cas d'une situation de crise, des crédits sont prévus pour l'achat de fournitures composant les malles d'urgence.

Le produit attendu de la recette est issu de la classique vente des matériels ferreux.

Ressources humaines – Elus - Formation : Dépenses 1 950 938 € - Recettes 249 420 €

Différents des salaires chargés versés aux agents municipaux - intitulés « Personnel permanent » au sein des charges indirectes détaillés ci-après - ces crédits intègrent la prise en charge des dépenses courantes telles que, **l'action sociale, le capital décès, les congés bonifiés, l'achat de vêtements de travail et de matériel de formation, les frais d'annonces et d'insertions dans le cadre de recrutements, les actions de formation, le financement d'actions contribuant à la qualité de vie au travail ainsi que le financement de l'ensemble des actions bénéficiant plus particulièrement à des agents reconnus travailleurs handicapés** avec la participation employeur aux tickets CESU, les transports adaptés, l'achat de matériels dans le cadre de l'aménagement et l'adaptation des postes de travail).

Ce budget inclue également les dépenses répondant aux besoins de fonctionnement de la DRH : médailles du travail, appel à des cabinets spécialisés ou d'expertise (conseils, assistance au recrutement...), financement d'agents mis à disposition

d'autres collectivités (impliquant ensuite refacturation de ces charges auprès de celles-ci).

Depuis cette année, le budget englobe également une enveloppe pour la qualité de vie au travail. Il comprend d'une part les dépenses d'aménagement de poste préconisées par le médecin du travail, ainsi que les actions en faveur de la Qualité de Vie au Travail des agents territoriaux, d'autre part les frais de stationnement TPA (Troyes Parc Auto) pour les agents éloignés de leur lieu de travail.

Enfin, ce budget comprend les indemnités, **les frais de formations et de mission des élus du Conseil municipal.**

Finances et mutualisation : Dépenses 3 549 098 € - Recettes 84 841 080 €

Les frais généraux de la collectivité composent ce budget (cotisations, frais de recouvrement, intérêts des emprunts, ...).

Les recettes attendues comprennent principalement les produits de la fiscalité directe et des dotations, présentés ci-après :

• Impôts et taxes	54 541 810 €
dont Taxes foncières et d'habitation	42 154 390 €
Prélèvement de solidarité commerciale	20 000 €
Attribution de compensation	8 972 960 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 000 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 194 460 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	675 000 €
Taxe sur la publicité extérieure	200 000 €
• Dotations, subventions et participations	28 428 970 €
dont Dotation Globale de Fonctionnement	25 700 000 €
Compensation de l'Etat sur les taxes ménages	1 203 270 €
• Mutualisation avec TCM et les communes de l'agglomération	1 687 500 €

Affaires Juridiques - Documentation : Dépenses 746 300 € - Recettes 60 000 €

Les crédits permettent au service d'assurer sa mission de **contrôle préalable des actes et des procédures**, de conseil aux services de la collectivité et aux élus, de rédaction d'actes, de montages complexes, et de conduite d'une politique optimale de la commande publique.

Après l'appel d'offres lancé en 2024, la Collectivité a signé cinq contrats couvrant les risques principaux à compter du 1^{er} janvier (responsabilité civile, dommages aux biens, flotte auto, protection juridique de élus et dommages aux objets précieux ou d'exposition) en choisissant des couvertures permettant de préserver le budget.

Les recettes correspondent aux montants perçus au titre des préjudices causés au patrimoine de la Ville et sont estimées cette année à 60 000 €. Il s'agit du recouvrement attaché aux incivilités urbaines et aux frais de justice.

Le budget de la documentation couvre tous les abonnements aux périodiques et quotidiens ainsi que les mises à jour des bases de données juridiques notamment

Charges Indirectes et Personnel Permanent ventilés sur tous les secteurs

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
CHARGES INDIRECTES VENTILEES SUR LES SECTEURS	63 218 558	529 800	-62 688 758
PERSONNEL PERMANENT	56 400 000	204 800	-56 195 200
CHARGES INDIRECTES	6 818 558	325 000	-6 493 558
ENERGIE	4 380 520	26 000	-4 354 520
NETTOYAGE DES LOCAUX	1 141 848	0	-1 141 848
ETUDES BATIMENTS	476 460	60 000	-416 460
PATRIMOINE COMMUNAL ET TAXES FONCIERES	819 730	239 000	-580 730

Les charges indirectes sont le résultat des ventilations dans chaque secteur de façon analytique, selon la répartition par fonction de la nomenclature comptable M57, en vigueur pour les communes. Elles sont estimées sur 2025 à 63 218 558 € en dépenses, dont 6 818 558 € en charges générales et 56 400 000 € pour les personnels permanents. Ces lignes sont intégrées, pour mémoire, dans la présentation budgétaire par secteur.

Personnel permanent : Dépenses 56 400 000 € - Recettes 204 800 €

Les charges prévisionnelles de personnel permanent pour 2025 s'établissent à 56 400 000 €, soit une augmentation de 3,08 % par rapport à l'estimation du compte administratif 2024 (54 715 510 €).

Cette augmentation des charges de personnel permanent s'explique notamment :

1. Par **des mesures réglementaires**, pour un montant total estimé à **1 400 000 €** :

- Augmentation de 3 points des cotisations employeur à la CNRACL, correspondant à une charge supplémentaire estimée à **779 000 € en 2025** ;
- Augmentation d'1 point des cotisations employeur dues à l'URSAAF au titre des agents fonctionnaires, correspondant à une charge supplémentaire estimée à **251 000 € en 2025** ;
- Mise en œuvre de la participation de la Collectivité aux frais de cotisation mensuels des agents ayant adhéré au nouveau contrat collectif de Prévoyance, pour une dépense estimée à **370 000 € en 2025**.

2. **Les recrutements intervenus ou à venir** :

- Le financement de **10 nouveaux postes de policiers municipaux** qui seront créés au tableau des effectifs, nouvelle étape permettant d'atteindre l'objectif prévu de 80 policiers municipaux avant le terme du mandat ;
- Le financement à hauteur de **2 postes supplémentaires d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)** à compter de la rentrée de septembre 2025, dans le contexte d'ouverture de l'école internationale au sein du quartier Jules Guesde et du redéploiement des postes selon les classes ouvertes par l'Académie pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Le financement de **2 postes nouveaux d'éducateur sportif** afin de proposer une nouvelle offre d'animation par le sport à destination des adolescents troyens.

Les recettes correspondent à des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de charges de personnel dans le cadre de mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres collectivités, aux aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), aux subventions ou participations de l'Etat au financement de contrats d'insertion (emploi aidés et adultes-relais).

Energie : Dépenses 4 380 520 € – Recettes 26 000 €

Ce secteur regroupe les dépenses de fluides (eau/assainissement, gaz et électricité, chauffage urbain) et de maintenance des installations thermiques des différents bâtiments de la collectivité.

Les contrats de fourniture d'énergie sont le fruit du groupement de commande avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube.

- Le prix de fourniture de gaz est indexé sur l'indice PEG, et révisé mensuellement sur la durée du marché. Le marché semble aujourd'hui se stabiliser mais reste dépendant du contexte géopolitique.
- Le marché d'électricité, le prix pour 2025 a été validé en 2024 sur la base de l'analyse trimestrielle des prix de l'électricité. Un « clic » a été effectué en mars, juin et septembre, permettant de calculer un prix moyen sur cette période.

Il en ressort une baisse de 16 % par rapport à 2024, intégrant l'augmentation de la taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité.

Les dépenses évolueront aussi en fonction des usages et des conditions météorologiques.

Le plan de sobriété énergétique, mis en place fin 2022 par la collectivité a permis de baisser la consommation de gaz de 14 % par rapport à 2019 (2020 et 2021 ne pouvant servir de référence suite fermeture des établissements en période de COVID).

Le montant du marché d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage d'une durée de 8 ans, est révisé trimestriellement selon certains indices et évolue annuellement de 1 à 2 %. Il est aussi impacté par l'ajout de nouveaux équipements.

Nettoyage des locaux : Dépenses 1 141 848 €

Ce budget couvre les dépenses des marchés publics relatifs à l'entretien des locaux municipaux et à l'achat de produits de nettoyage dans le cas d'interventions en régie dans un certain nombre de bâtiments publics.

Etudes et travaux bâtiments : Dépenses 476 460 € - Recettes 60 000 €

L'entretien et la maintenance des bâtiments exploités par la collectivité représentent toujours un poste de dépenses nécessaires pour **garantir les meilleures conditions d'accueil des usagers et de conditions de travail pour les agents**. Les maintenances obligatoires sur les équipements indissociables des bâtiments (ascenseurs, équipements de prévenance et de lutte contre l'incendie, et autres installations techniques) font l'objet de contrats pour la plupart pluriannuels avec des prestataires spécialisés. D'autres accords-cadres permettent de faire réaliser des travaux dans tous les corps d'état pour répondre d'une part aux besoins d'évolution de l'organisation des services aux publics et d'autre part aux réglementations diverses applicables qui connaissent régulièrement des changements nécessitant des adaptations dans les bâtiments.

Patrimoine, taxes foncières : Dépenses 819 730 € - Recettes 239 000 €

Les locations immobilières au profit de certains services de la collectivité et les taxes foncières, ainsi que l'entretien et la maintenance de quelques biens du parc locatifs représentent la majeure partie des dépenses.

Section d'Investissement

Systèmes d'information : Dépenses 435 850 €

Il convient de poursuivre le programme annuel de **renouvellement pour les infrastructures informatiques** (postes de travail, serveurs, équipements téléphoniques et réseaux), tout en modernisant, autant que possible, le système d'information de la Ville.

Ces investissements de la collectivité s'inscrivent dans le cadre du parcours cybersécurité du Plan France Relance (plan d'action de la ville de 2022) et visent à sécuriser le système d'information.

Administration générale : Dépenses 33 500 €

Les dépenses correspondent au renouvellement de mobilier à destination des agents tels que bureaux, fauteuils, vestiaires et support écrans.

Logistique : Dépenses 279 550 €

Cette ligne couvre les dépenses liées aux grosses réparations du parc automobile ainsi qu'au **renouvellement de véhicules** devenus trop vétustes.

Le code de l'environnement et le code de la commande publique fixent les obligations pesant sur les collectivités territoriales en matière d'acquisition de véhicules à faibles émissions, ainsi la Ville de Troyes renouvelle progressivement sa flotte automobile thermique par des véhicules électriques, au fur et à mesure de l'évolution de l'offre disponible.

Reprographie : Dépenses 1 700 €

Cette dépense concerne principalement le renouvellement d'un perforateur.

Ressources humaines : Dépenses 1 280 €

Les dépenses couvrent :

- L'achat de petit équipement de bureau suite aux opérations de travaux et de réaménagement intervenus depuis 2024 dans les différents services de la DRH.
- La subvention d'investissement due par la Collectivité à l'Association du Restaurant Inter-administratif de l'Aube (ARIA) au titre du renouvellement d'équipements professionnels de préparation des repas (780 € en 2025).

Qualité de vie au travail : Dépenses 5 000 €

Il s'agit de financer divers aménagements de postes des agents suite à l'avis du médecin du travail.

Crédits Globalisés : Dépenses 9 261 916 € - Recettes 29 413 000 €

Ces lignes correspondent aux crédits non individualisés dans les services et centralisés au sein des fonctions supports. On y retrouve les **opérations relatives à l'emprunt** pour 7 970 000 € de remboursement du capital et 24 000 000 € d'emprunts nouveaux prévisionnels.

Les ressources propres sont composées de la prévision pour le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 4 663 300 €, du produit des amendes de police reversé par l'Etat pour 600 000 € et du produit de la taxe d'aménagement pour 150 000 €.

Fléchés sur les fonctions supports, la participation à l'électrification de la ligne Paris-Troyes est budgétée en 2025 à 677 570 €.

B2 – Education, Enfance, Jeunesse

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	21 652 258	7 984 680	-13 667 578
PETITE ENFANCE	431 742	5 253 850	4 822 108
AFFAIRES SCOLAIRES	1 458 315	94 250	-1 364 065
SCOLARITE	937 540	49 825	-887 715
ECOLE MATERNELLES	275 604	6 000	-269 604
ECOLE ELEMENTAIRES	200 486	13 425	-187 061
CENTRE MEDICO SCOLAIRE	44 685	25 000	-19 685
RESTAURATION SCOLAIRE	2 530 360	1 266 000	-1 264 360
PERISCOLAIRE	767 620	169 370	-598 250
DISPOSITIFS SPECIFIQUES	23 070	33 420	10 350
ACCUEILS DE LOISIRS	1 150 562	833 790	-316 772
JEUNESSE	132 000		-132 000
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	14 936	160 000	145 064
PERSONNEL PERMANENT	13 170 660	0	-13 170 660
CHARGES INDIRECTES (*)	1 972 993	174 000	-1 798 993
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			

INVESTISSEMENT	26 115 928	4 330 750	-21 785 178
AFFAIRES SCOLAIRES	24 528 000	4 125 680	-20 402 320
CENTRE MEDICO SCOLAIRE		1 900	1 900
RESTAURATION SCOLAIRE	376 446	0	-376 446
ECOLE NUMERIQUE	92 900	0	-92 900
ECOLE MATERNELLES	123 252	0	-123 252
ECOLE ELEMENTAIRES	684 761	123 460	-561 301
PETITE ENFANCE	91 946	70 000	-21 946
ACCUEILS DE LOISIRS	215 013	6 710	-208 303
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	3 610	3 000	-610

Contexte

Permettre aux enfants, dès leur plus jeune âge de « Bien Grandir » à Troyes, alors que notre Ville se caractérise au sein de la région par une démographie dynamique, constitue l'un des enjeux de l'attractivité de notre territoire.

Près d'un quart de nos habitants est ainsi directement concerné par les dépenses de fonctionnement obligatoires inhérentes à la scolarité ou encore par les services publics facultatifs permettant de mieux organiser leur vie quotidienne : crèches, restauration collective, services périscolaires, activités de loisirs ou encore aides aux étudiants.

Les dépenses d'investissement participent à cette dynamique et contribuent à **l'amélioration continue de la qualité de l'accueil des enfants** et des équipes éducatives, leur permettant ainsi de s'épanouir et grandir dans un environnement moderne, agréable et sécurisé.

L'année 2025 sera notamment marquée par l'ouverture, à la rentrée de septembre, du groupe scolaire international, permettant aux jeunes troyens de disposer dès la maternelle d'un enseignement bilingue au sein d'un bâtiment vertueux.

Ce nouvel équipement scolaire, contribuera à la renaissance du quartier Jules Guesde et à la qualité des outils d'apprentissage de la ville (la dernière construction d'école datant de 1982). Il accueillera, dès 2026, un espace intergénérationnel et un accueil de loisirs afin de compléter les services à la population.

Aux côtés de l'école, lieu d'apprentissage, de formation des savoirs fondamentaux et des valeurs de la République, l'action de la Ville se veut ainsi facilitatrice et complémentaire de la vie familiale.

Les services facultatifs prennent en compte le quotidien des familles dès le plus jeune âge des enfants, en proposant des accueils en crèches, ou en accompagnant professionnels et familles via l'action du Relais Petite Enfance.

Dès leur entrée à l'école, les enfants accèdent à l'ensemble des services proposés en complément de la scolarité : garderie, restauration scolaire, aide aux devoirs, découvertes d'activités. L'épanouissement et le bien être des jeunes troyens est au

cœur de l'ensemble des dispositifs qui contribuent, aux côtés des familles et des enseignants, à leur apprentissage et à la construction de leur vie citoyenne.

Durant les vacances scolaires, les accueils de loisirs prennent le relais en contribuant à la continuité éducative, à dans le respect des règles de vie collectives à travers la proposition de nombreuses activités.

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement

Petite Enfance : Dépenses 431 742 € - Recettes 5 253 850 €

Pour permettre aux **parents de jeunes enfants de concilier vie professionnelle et vie familiale**, les 9 Maisons Petite Enfance (MPE) collectives et la MPE familiale **proposent 470 places d'accueil**. Ces dernières sont utilisées par plus de 850 enfants qui mobilisent 700 000 heures d'accueil.

Les 180 professionnels de la Petite Enfance accompagnent familles et enfants pour ces premières années de découverte de la vie en collectivité.

Quotidiennement présent auprès des enfants, en veillant à leur santé, à leur sécurité physique et affective, à leur bien-être, ils contribuent à la réalisation sereine des premières expériences des plus petits et à l'apprentissage du bien vivre ensemble.

En complément, les assistantes maternelles indépendantes, agréées proposent 400 places d'accueil. Ces dernières bénéficient de l'appui du Relais Petite Enfance de la Ville. Ce dernier, dédié à l'information, la rencontre et aux échanges autour de l'accueil du jeune enfant, s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel

Les dépenses sont dévolues à l'achat des fournitures d'hygiène, de santé, indispensables à l'accueil des plus petits, aux repas, aux fournitures pédagogiques leur permettant de réaliser leurs premières expériences et à l'entretien des équipements des structures.

Les recettes correspondent aux différents financements alloués par la CAF, à la convention avec le Centre Hospitalier et aux participations des familles

Affaires scolaires : Dépenses 1 458 315 € - Recettes 94 250 €

Parmi les obligations régaliennes de la commune figure la charge des écoles. Elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

La Ville de Troyes compte 34 écoles publiques et 222 classes.

En complément de ses obligations, **elle se positionne aux côtés des équipes éducatives** et les accompagne dans leur mission de **transmission des savoirs et valeurs de la République**.

L'expérimentation tenue scolaire débutée en septembre 2024 constitue l'un des axes de renforcement de ces valeurs. Elle sera reconduite pour la rentrée scolaire 2025-2026 avec l'ensemble des écoles participantes et volontaires. L'école internationale intégrera cette démarche dès son ouverture.

Les familles peuvent faire le choix d'un établissement privé. Ce dernier, lorsqu'il dispose d'un contrat d'association, conformément aux dispositions du code de l'Education (loi pour l'école de la confiance de 2019) contraint la commune à une contribution obligatoire.

Les dépenses définies au sein de ce chapitre précisent la contribution de la Ville aux écoles privées, l'achat des tenues scolaires et les subventions aux associations relevant du secteur éducatif. Les recettes relèvent de la participation de l'état à l'expérimentation tenue scolaire pour 50%

Les 1620 élèves des **écoles maternelles** bénéficient de la présence à leurs côtés, et de ceux des enseignants, de 75 ATSEM qui contribuent à la qualité de leur vie quotidienne à l'école.

Elles constituent une référence et une permanence entre les temps scolaires qui représentent 24h par semaine, et les temps périscolaires qui concernent jusqu'à 19h.

Chacun des élèves accueillis à l'école bénéficie ainsi de l'attention particulière, adaptée à ses besoins, lui permettant de bien grandir.

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la scolarité et concernent notamment, outre les remplacements d'ATSEM, les fournitures pédagogiques, l'entretien du matériel, les transports collectifs pour les activités obligatoires et les projets spécifiques.

Les dépenses liées à la scolarité pour les 2500 élèves des **écoles élémentaires** concernent également les fournitures pédagogiques, l'entretien du matériel, les transports collectifs pour les activités obligatoires et les projets spécifiques.

Les recettes relèvent de la participation des communes aux frais de scolarité pour les enfants non-troyens qui fréquentent les écoles de la commune.

Enfin, un **centre médico scolaire** est obligatoirement mis à la disposition du service de santé scolaire pour les communes de plus de 5000 habitants.

La Ville de Troyes partage avec La Chapelle Saint Luc, Pont Sainte Marie, Sainte Savine, Saint André les vergers et Saint Julien les Villas, les frais relatifs à cette obligation. Les recettes proviennent de la participation des autres communes en due proportion.

Restauration scolaire : Dépenses 2 530 360 € - Recettes 1 266 000 €

La restauration scolaire constitue pour les familles un service attendu et fréquenté par 75% des enfants. Au quotidien, plus de 2100 enfants déjeunent chaque jour au sein de nos 17 restaurants scolaires.

Outre l'organisation du temps de déjeuner des enfants et l'attention portée à la qualité dans l'assiette pour lequel le marché sera renouvelé en 2025, l'accompagnement des familles se traduit par l'application des mêmes tarifs depuis 8 ans.

Les dépenses prévisionnelles correspondent à la fourniture des repas, l'organisation du service quotidien, l'encadrement et le déplacement des enfants inscrits.

Les recettes sont générées par la participation des familles.

Périscolaire : Dépenses 767 620 € - Recettes 169 370 €

En complément de l'école, les services périscolaires apportent aux familles la souplesse d'un accueil adapté à l'organisation de leur semaine, tout en proposant des activités complémentaires à l'école.

Ces services, fréquentés par 3 enfants sur 4, comprennent, outre des temps de garderie matin et soir :

- des propositions d'activités citoyennes, sportives et culturelles, portées par les acteurs associatifs du territoire,
- des temps cartables permettant à 1800 enfants de réaliser leur travail personnel avant de rentrer à la maison.

Le Conseil Municipal Enfant sera renouvelé en 2025. Il participe au développement d'une citoyenneté active au sein et en dehors des écoles à travers :

- la présence et l'engagement des enfants lors des commémorations,
- les visites des institutions qui leur sont proposées,
- les projets qu'ils proposent et incarnent,
- le partage et la restitution auprès de leurs pairs dans les écoles.

Les crédits de cet exercice couvrent les dépenses pour la mise en place et l'encadrement de ces différentes activités.

Les recettes proviennent majoritairement des prestations de service de la CAF auxquelles s'ajoutent les participations des familles.

Dispositifs spécifiques : Dépenses 23 070 € - Recettes 33 420 €

Dispositif d'accompagnement à la scolarité, « les petits App », proposés au sein de 9 écoles permettent à des élèves de CE2, identifiés par leurs enseignants, de bénéficier d'un accompagnement renforcé, en lien avec leur famille, pour favoriser leur réussite scolaire.

Chaque semaine des ateliers leurs sont proposés, associant le travail en lien avec la classe et des formes d'apprentissages plus ludiques. Les parents sont régulièrement invités afin qu'ils puissent contribuer, également à la maison, à la démarche de soutien proposée.

Les dépenses concernent l'encadrement de ces ateliers ainsi que les fournitures afférentes. Cette action bénéficie du financement de la CAF dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et de l'Etat dans le cadre de la politique de la Ville.

Accueils de loisirs : Dépenses 1 150 562 € - Recettes 833 790 €

Les 7 accueils de loisirs sont répartis sur le territoire et proposent aux enfants des activités diversifiées durant leur vacances scolaires et les mercredis. Plus de 1300 enfants fréquentent ce service pour plus de 270 000 heures d'animations.

Pour permettre aux enfants de bien grandir à Troyes, les équipes éducatives investissent les enfants dans la construction de leur projet de vacances, s'engagent en lien avec des partenaires, parmi lesquels l'Unicef pour promouvoir les droits de l'enfant, et renforcent la relation avec les familles avec des temps de partage et de restitution.

Les projets d'activité proposés prennent ainsi appui sur l'engagement participatif des enfants. Il se traduisent par la découverte de la richesse et la diversité naturelles, culturelles, sportives et associatives du territoire, avec la mise en place d'actions et sorties, adaptées à leur âge.

Le mercredi, l'accent est mis sur la continuité de l'action pédagogique entre école et l'accueil de loisirs, dans le cadre du plan mercredi.

Les **dépenses** de ce secteur sont majoritairement consacrées aux charges de personnel non permanent, de repas et de transports ; les activités prenant essentiellement ancrage sur les richesses naturelles, culturelles et associatives du territoire.

Les **recettes** sont constituées majoritairement des prestations de service de la CAF et de la MSA auxquelles s'ajoutent les participations des familles et les subventions du Conseil Départemental.

Jeunesse : Dépenses 132 000 €

Les dépenses de ce secteur correspondent exclusivement à l'aide financière apportée aux étudiants troyens pour l'année universitaire 2025-2026. Pour l'année 2024-2025, 221 étudiants ont pu bénéficier de ce soutien de la ville.

Les activités d'animation et d'accompagnement à la scolarité dédiées aux adolescents sont organisées par les Espaces Intergénérationnels et inscrits au budget du secteur Solidarités, Innovation sociale, emploi. Il en est de même pour le Point Information Jeunesse.

Foyer Jeunes Travailleurs : Dépenses 14 936 € - Recettes : 160 000 €

Cet équipement, qui comprend 39 chambres meublées proposées à la location, permet de répondre aux besoins temporaires de logement des jeunes en situation de mobilité liée à l'emploi, la formation ou aux études.

Les dépenses, couvrent l'achat de petit matériel et fournitures, ainsi que le recours ponctuel à des prestations de surveillance en cas d'absence imprévue des veilleurs de nuit.

Les **recettes** proviennent de la redevance éligible à l'aide personnalisée au logement, de la subvention Aide à la Gestion Locale Sociale, et de la prestation de service accompagnement socio-éducatif servie par la CAF de l'Aube.

Section d'investissement

Affaires scolaires : Dépenses 24 528 000 € - Recettes 4 125 680 €

La construction de 2 infrastructures scolaires est valorisée au sein de cette enveloppe : le groupe scolaire international dans le cadre de la requalification du quartier Jules Guesde et le restaurant et la salle polyvalente de l'école Cousteau dont les chantiers de construction ont débuté en 2024.

Centre médico-scolaire : Recettes 1 900 €

Cette enveloppe intègre en recettes la participation des communes en proportion du nombre d'élèves concernés à l'équipement du bureau du médecin scolaire en matériel adapté, déjà réalisé en 2024.

Restauration scolaire : Dépenses 376 446 €

Cette enveloppe permettra de rénover, au sein de la cuisine centrale et des offices de réchauffage, les locaux et outils dévolus à la production et au stockage des repas à destination des enfants fréquentant quotidiennement les écoles, MPE et accueils de loisirs.

Ecole numérique : Dépenses 92 900 €

Ces crédits s'inscrivent dans la continuité du programme de renouvellement des outils informatiques dédiés aux apprentissages dans les écoles et concernent plus particulièrement la modernisation des systèmes de vidéoprojecteurs interactifs remplacés progressivement par des écrans numériques interactifs.

Ecoles maternelles : Dépenses 123 252 €

Ces dépenses sont relatives aux opérations annuelles de maintenance, sécurisation et adaptation des locaux aux besoins des enfants, ainsi qu'au renouvellement et à l'adaptation du mobilier.

Elles intègrent notamment l'adaptation des contrôles d'accès pour les écoles Jean Macé (Visiophones) et Charpak (mise sous organigramme), la modernisation des espaces sanitaires pour mieux répondre aux besoins des écoles ainsi que l'installation d'équipements favorisant l'utilisation des espaces extérieurs pour les enfants : portillons, enclos et rénovation des luminaires extérieurs.

Ecoles élémentaires : Dépenses 684 761 € - Recettes 123 460 €

Cette enveloppe est notamment consacrée à la rénovation du bâtiment « Guivet » situé au sein de l'école Jaurès, avec l'implantation d'un restaurant scolaire, de salles de classe et d'activités, de sanitaires et de locaux dédiés au personnel et un travail sur le rafraichissement de la cour de cette école.

Les opérations annuelles de maintenance, sécurisation et adaptation des locaux et du mobilier émargent également au sein de ces crédits qui permettront la modernisation d'espaces sanitaires (Paul Bert, Ferry) et l'installation ou la rénovation d'équipement en extérieur dans les cours (enclos, cabanes à outils, luminaires) sécurisant les activités pédagogiques organisées par les écoles et la circulation douce.

Petite Enfance : Dépenses 91 946 € - Recettes 70 000 €

Les crédits d'investissement consacrés au MPE contribuent à la maintenance, la sécurisation et l'adaptation des locaux. Ils permettront notamment de continuer à prendre en compte les évolutions réglementaires attendues sur les bâtiments dédiés

à la petite enfance (traitement de la lumière, des hauteurs de poignées de porte, création d'oculus). L'ergonomie pour les professionnels, fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du renouvellement de matériel et de mobilier programmé.

Accueils de loisirs : Dépenses 215 013 € - Recettes 6 710 €

Cette enveloppe est essentiellement consacrée au projet de transformation de la Maison Mahieu au Parc des Moulins. Cela permettra aux écoles durant le temps scolaire mais également aux enfants durant les vacances de disposer d'un équipement, au cœur d'un patrimoine arboré pour le développement d'activités adaptés.

Les crédits contribueront également au renouvellement du matériel et des équipements favorisant la pratique en extérieur.

Foyer Jeunes travailleurs : Dépenses 3 610 € - Recettes 3 000€

Le budget dédié couvre les dépenses et recettes liées aux cautions locatives et permettra de renouveler les appareils électroménagers

B3 - Culture, Labels, Animation et Conservation du patrimoine historique, Protocole, Mémoire, Affaires militaires et de défense

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	12 400 396	1 743 100	-10 657 296
ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	175 015	608 350	433 335
CONSERVATOIRE	94 060	508 100	414 040
ECOLE DES BEAUX ARTS	25 380	74 000	48 620
ORCHESTRE D'HARMONIE DE TROYES	55 575	26 250	-29 325
POLE MUSEAL	805 165	346 200	-458 965
POLITIQUE DES LABELS	82 236	32 350	-49 886
ANIMATION DU TERRITOIRE	2 788 985	602 000	-2 186 985
VIE ASSOCIATIVE	64 785	12 000	-52 785
CONTRIBUTION MAISON DU BOULANGER	1 769 500	257 000	-1 512 500
SOUTIEN ASSOCIATIF	822 200	13 000	-809 200
ESPACE ARGENCE	132 050	320 000	187 950
RESIDENCES D'ARTISTES	450		-450
RELATIONS INTERNATIONALES	8 700		-8 700
MARRAINAGE 5E DRAGON	12 700		-12 700
COMMEMORATIONS	36 295		-36 295
MONUMENTS HISTORIQUES - ENTRETIEN STATUAIRE	295 650		-295 650
PROTOCOLE	191 655		-191 655
FETES ET CEREMONIES	6 075	89 200	83 125
PERSONNEL PERMANENT	7 217 110	0	-7 217 110
CHARGES INDIRECTES (*)	780 810	65 000	-715 810
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			

INVESTISSEMENT	3 167 900	1 264 210	-1 903 690
CONSERVATOIRE	56 850	0	-56 850
POLE MUSEAL	1 489 340	449 080	-1 040 260
POLITIQUE DES LABELS	1 475	0	-1 475
VIE ASSOCIATIVE	900	0	-900
ESPACE ARGENCE	375 300	178 750	-196 550
THEATRES	625 550	440 980	-184 570
MONUMENTS HISTORIQUES	576 750	192 770	-383 980
VALORIS PATRIMOINE CULTUREL	13 000	2 630	-10 370
PROTOCOLE	4 150	0	-4 150
FETES ET CEREMONIES	24 585	0	-24 585

I. Un axe fort : pour les jeunes, l'accessibilité à la culture

1- Des établissements d'éducation artistique d'excellence

Le budget 2025 du secteur de la Culture sera décliné en plusieurs axes majeurs. L'un d'eux sera de continuer dans la volonté de diffuser et rendre la culture la plus accessible possible aux jeunes troyens, comme le souligne le Label 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) obtenu par la Ville en 2024.

Cette diffusion passe en particulier par l'éducation artistique assurée par les établissements de la Ville, dont le Conservatoire à Rayonnement Départemental constitue le fer de lance et représente le symbole de l'excellence.

Afin de mener à bien ses missions éducatives et artistiques, le Conservatoire s'est doté d'un nouveau projet d'établissement pour la période 2025-2031. Ce dernier s'articulera notamment autour de l'organisation de l'enseignement artistique en cursus spécialisés. Ce nouveau projet d'établissement du Conservatoire s'inscrit dans la demande de renouvellement de son classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Malgré un contexte budgétaire contraint, les budgets du Conservatoire et de l'Ecole des Beaux-Arts sont maintenus et reconduits.

Ainsi, la Ville dotera le Conservatoire d'une enveloppe d'environ **94 000 €** pour assurer son fonctionnement et dispenser les meilleurs enseignements à tous les élèves.

Cette volonté de la Ville d'ouvrir l'accès à l'enseignement artistique au plus grand nombre se traduira également par la mise en place d'une tarification sociale dans le cadre des inscriptions et réinscriptions au Conservatoire. Ainsi, des tarifs dégressifs seront appliqués en fonction du quotient familial, ce qui permettra aux élèves les plus modestes de bénéficier d'un enseignement de qualité à des tarifs attractifs.

Les étudiants ne sont pas oubliés grâce à un tarif leur permettant de s'adapter à leur cursus universitaire.

L'Ecole Municipale des Beaux-Arts et l'Orchestre de l'Harmonie Municipale complèteront cet enseignement artistique d'excellence sur le territoire et bénéficieront d'un budget respectif d'environ **25 000 €** et **55 000 €** afin d'assurer leurs missions d'éducation et de permettre à leurs élèves d'exercer leur art dans les meilleures conditions possibles.

2- Des services éducatifs dédiés dans tous les établissements culturels

Que ce soit par les enseignements au Conservatoire ou à l'école municipale des beaux-arts, ou encore par les médiations développées au sein des Musées de Troyes ou par le service labels et animation du patrimoine, l'éducation artistique et culturelle est l'essence même des établissements culturels de Troyes. De nombreux projets artistiques et globalisés, salués par la DRAC, sont mis en place en collaboration avec les services de l'éducation nationale. Des visites flash, des visites guidées thématiques ou encore des animations de qualité sont proposées aux petits comme aux grands afin de faire découvrir ou redécouvrir les collections des musées troyens ou les expositions.

La Ville de Troyes s'inscrit dans les événements nationaux du Ministère de la Culture comme la Fête de la Science, la Nuit européenne des musées, les Journées européennes du Patrimoine, en proposant des animations ludiques et festives gratuites afin que la culture soit accessible au plus grand nombre.

II. L'effort constant de préserver, de restaurer, de valoriser le patrimoine culturel exceptionnel

1- Une politique cohérente de préservation et de restauration des bâtiments MH

Riche d'un patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques de plus de 20 édifices remarquables, la Collectivité portera comme à l'accoutumée une attention particulière à ses joyaux par le biais de plusieurs interventions de grosses réparations ou de restaurations pour un total de 303 750 €. Ainsi, l'église Sainte-Madeleine connaîtra une nouvelle phase de remplacement des couvertures et chéneaux localisée sur le chevet et la façade nord, et des interventions significatives à l'hôtel de Mauroy (réfection de la porte cochère et de la tour d'ascenseur), à Saint-Loup (restauration du mur du portail) et Saint-Remy (restauration du portail) seront menées notamment. Les mois qui viennent verront aussi l'aboutissement de certaines études (pour un montant total de 273 000 €) comme celle qui concerne la restauration du chevet de Saint-Nizier et celle relative à la restauration du pavillon Hennequin de l'hôtel de Vauluisant en vue de lancer les consultations des marchés de travaux par la suite. La collectivité poursuivra également une démarche volontariste en direction de la restauration de vitraux remarquables en lançant un nouvel accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour 6 baies en vue de l'établissement de leur diagnostic sanitaire.

Parallèlement à ces opérations spécifiques, la Collectivité maintient un effort constant, par l'inscription d'une enveloppe annuelle significative, en vue de poursuivre des actions régulières d'entretien et de maintenance de ses Monuments Historiques : cette vigilance de tous les instants, concourant largement à l'attractivité et à la renommée de notre cité, passe par une politique volontariste d'entretien régulier et approfondi sur les couvertures et les maçonneries (303 750 €) reposant sur l'expertise des services et le savoir-faire des entreprises locales attributaires de marchés.

Enfin, au titre des objets mobiliers, la **mise en valeur du patrimoine culturel** des édifices classés va concerner la phase 2 de la restauration du tableau de Saint Edme (église Saint-Martin es Aires) ainsi que l'achèvement du maître-autel de Saint-Urbain, église la plus visitée de la Ville puisque accueillant près de 100 000 visiteurs annuels.

2- La phase 2 du projet muséal est lancée

En avril 2024 le **Musée d'Art Moderne** a entièrement rouvert. Une première exposition de dimension internationale « Italia veloce. Arts et design au XXe siècle », en partenariat avec la Fondation Massimo et Sonia Cirulli de Bologne et le soutien du consulat général d'Italie à Metz, a permis de faire découvrir une riche collection privée d'œuvres italiennes témoignant des différents courants artistiques qu'a connu la péninsule au XXe siècle. Le quasi achèvement du musée a permis son inauguration officielle le 11 octobre. Tout au long de l'année comme en ce début d'année 2025, le public le plus large est au rendez-vous, comptant l'été dernier jusqu'à un tiers de visiteurs étrangers à la France. Enfin, le catalogue des collections paraîtra en fin d'année 2025.

L'ensemble des Musées troyens voient leurs chiffres de fréquentation en constante évolution démontrant ainsi l'attrait des troyens et des touristes pour nos collections.

Cette rénovation du pôle muséal va se poursuivre activement en 2025 au travers du chantier des collections dans la perspective d'amorcer les étapes ultérieures de la restructuration globale des musées. Le **musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** et le **Muséum** entameront le déménagement de leurs collections dans les premiers magasins créés dans la **nouvelle réserve mutualisée** des musées à Creney, qui accueille déjà temporairement une part des archives municipales, et les travaux de rénovation du site Saint-Loup.

Au sein d'un programme culturel aussi riche que précédemment, le **Musée d'Art Moderne** accueille l'exposition « Météorites. Entre ciel et terre », conçue par le muséum national d'Histoire naturelle, et adaptée par le Muséum de Troyes, du 8 février au 31 août, mettant en valeur la troisième collection française de météorites conservée à Troyes. Le musée de Vuluisant accueillera du 15 mai au 4 janvier « On refait la mode » nourrie des importantes collections du **musée de la Maille, mode et industrie**, récemment enrichies de dons des maisons Agnès B et Courrège. **L'Apothicaierie** présentera du 17 mai au 14 août une installation de l'artiste Vanessa Brown par ailleurs exposée au centre d'Art contemporain Passages. Ce programme demeure ponctué de nombreux rendez-vous, locaux ou nationaux, nourri de multiples partenariats avec les institutions et associations culturelles de notre territoire, et soutenu par le groupe Prieur et Associés et la maison de Champagne Drappier. Le programme 2026 ne sera pas négligé car, dès cette année 2025, se préparent les

expositions, prévues au musée d'Art moderne, consacrées au prince de Lavau du 24 janvier au 21 juin 2026, bénéficiant d'un partenariat signé avec l'INRAP, puis à la collection Patrice Benadon, des œuvres promises en dons au musée des Beaux-Arts, du 11 juillet au 20 septembre 2026, enfin au travail André Derain dans le domaine des Arts décoratifs à partir du 28 novembre 2026. Toutes ont pour caractéristiques de mettre en valeur les richesses du patrimoine et des collections aubois et troyennes en soulignant leur caractère exceptionnel pour le public local comme pour les visiteurs français et étranger.

III. La sanctuarisation de la culture vivante et du soutien au monde associatif

1- Le rôle moteur de l'animation culturelle confiée à la Maison du Boulanger

Depuis de nombreuses années, la Ville de Troyes est attachée à proposer à ses habitants une vie culturelle la plus riche et diversifiée possible et l'année 2025 ne fera pas exception.

C'est pourquoi, un budget de plus de **2 500 000 €** sera consacré aux nombreuses manifestations culturelles qui jalonneront l'année comme les Journées européennes du Patrimoine, Troyes en scène et la Nuit des Musées.

En complément de ces manifestations, la Maison du Boulanger jouera un rôle majeur dans l'animation culturelle en proposant, tout au long de l'année, une riche programmation en matière de théâtre (comédies, drames, seuls en scène), de spectacles humoristiques mais aussi en termes de musique avec des concerts de musique classique et contemporaine.

La Maison du Boulanger complète ce programme par la promotion des arts plastiques, avec notamment l'évènement « Les artistes ouvrent leur porte » permettant au public de découvrir la diversité de la scène plastique sur le territoire et son soutien aux acteurs des Musiques actuelles, par son rôle d'informations, de conseils, d'accompagnements et de soutiens à la promotion, à la diffusion et au développement des groupes et musiciens locaux.

2- L'encouragement des projets associatifs dans leur diversité

La Ville de Troyes encourage depuis longtemps les activités des associations culturelles locales. En effet, à travers leurs projets, celles-ci mettent en lumière la vitalité du

territoire troyen en matière culturelle et participent grandement au rayonnement de la ville.

Aussi, la Ville de Troyes s'engage de nouveau, cette année, à soutenir les nombreuses associations par le biais de subventions leur permettant d'assurer leur fonctionnement au quotidien et de développer des projets spécifiques mais aussi par des aides matérielles avec notamment la mise à disposition de matériels et de locaux municipaux.

L'enveloppe des subventions est maintenue à hauteur de **815 000 €** permettant à la Ville de conserver son aide en fonctionnement mais également d'accompagner les projets spécifiques.

B4 - Sécurité et Accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	291 750	0	-291 750
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	42 660		-42 660
PERSONNEL PERMANENT	249 090	0	-249 090
CHARGES INDIRECTES (*)	0	0	0
<i>(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières</i>			
INVESTISSEMENT	52 000	50 000	-2 000
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	52 000	50 000	-2 000

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement

Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 42 660 €

La protection de la population et la prévention des risques sont depuis toujours des orientations fortes de la collectivité.

Plusieurs actions sont ainsi déployées et notamment l'implantation de défibrillateurs dans les équipements publics maillant l'ensemble du territoire.

La défibrillation automatisée externe (DAE) permet de sauver de vies.

A ce jour, plus de 110 défibrillateurs sont en service au sein du patrimoine de la Ville de Troyes, l'obligation de dotation reposant sur les propriétaires d'Etablissement Recevant du Public.

La réglementation encadrant la mise à disposition de défibrillateurs dans les Etablissements Recevant du Public et les obligations de maintenance qui en découlent mobilisent la quasi-totalité des crédits de fonctionnement ouverts (consommables à remplacer à date de péremption et maintenance obligatoire).

A ces crédits s'ajoutent les honoraires des expertises rendues indispensables lors des procédures sur les immeubles menaçant ruine (procédures de péril).

Section d'investissement

Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 52 000 € - Recettes 50 000 €

Ces crédits concernent l'acquisition ou le remplacement de défibrillateurs volés, défectueux. Une enveloppe de 50 000 € est inscrite en dépenses et en recettes au BP 2025 afin que la Ville puisse se substituer aux propriétaires défaillants d'immeubles frappés par une procédure de péril en cas de nécessité dans l'intérêt de préserver la sécurité des personnes. Cette même enveloppe est inscrite en recettes puisque la Ville recouvre les frais engagés auprès des propriétaires récalcitrants ou défaillants financièrement.

B5 - Solidarités, Innovation Sociale, Emploi

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	4 372 139	415 530	-3 956 609
EMPLOIS INSERTION	626 000	101 400	-524 600
ESPACES INTER GENERATIONNELS	295 429	314 130	18 701
ACTION SOCIALE	1 799 100		-1 799 100
PERSONNEL PERMANENT	1 361 650	0	-1 361 650
CHARGES INDIRECTES (*)	289 960	0	-289 960
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	286 000		-286 000
ESPACES INTER GENERATIONNELS	1 000	0	-1 000
ACTION SOCIALE	285 000	0	-285 000

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement

Emplois insertion : Dépenses 626 000 € - Recettes 101 400 €

La Collectivité poursuit son engagement dans différents dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi, cela pour une prévision de dépenses estimée en 2025 à **626 000 euros**. Ce montant est inférieur de 7,6 % au budget voté en 2024 (677 446 €) en raison du passage de 3 postes à 1 adultes-relais (l'Etat a limité sa participation à un seul poste en 2025).

Ce budget permet à la Ville de maintenir son intervention selon 3 axes principaux :

Axe 1 : Rémunération et formation dans le cadre des dispositifs Parcours Emploi Compétences (PEC) et Adultes-Relais :

- 9 postes en 2025 sous contrat PEC au bénéfice des espaces paysagers (6 contrats), des piscines (1 contrat), du cimetière (1 contrat) et de la Direction des sports (1) ;

- 1 poste sous contrat adulte-relais avec l'objectif de maintenir et soutenir les actions de médiation sociale auprès des habitants des quartiers prioritaires,

Axe 2 : Rémunération et formation les personnels recrutés en contrat d'apprentissage :

- 15 emplois en contrat d'apprentissage en 2025 dans une démarche de transmission d'expériences pour des métiers en tension

Axe 3 : Partenariat avec les acteurs associatifs locaux :

- Prestation de service confiée **à l'Association Intermédiaire Boutique Boulot** pour l'emploi et l'accompagnement des chantiers d'insertion professionnelle au Parc des Moulins et sur le site de l'Ecoquartier des Tauxelles ;
- Dispositifs d'insertion professionnelle confiés **aux régies de quartier** pour l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public (quartiers des Sénardes, des Marots, des Chartreux et Fariat), des parcs et jardins, ainsi que du cimetière communal ;
- Mise à disposition par **l'ADAPT Aube** de 2 personnes reconnues travailleurs handicapés, accueillies dans les services municipaux.

Les recettes attendues correspondent aux participations de l'État dans le cadre des dispositifs d'emplois aidés estimées à **101 400 €** en 2025, soit 9,7 % de moins que le total réalisé en 2024 (112 316 €). Cette diminution correspond aux restrictions de financement de l'Etat sur le dispositif adultes-relais.

Espaces Intergénérationnels : Dépenses 295 429 € - Recettes 314 130 €

Les Espaces Intergénérationnels sont des structures de proximité qui créent et nourrissent au quotidien le lien social, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitants et proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies de tout le territoire troyen. Les troyens, de tout âge, peuvent y découvrir plus précisément notamment des ateliers culturels, de l'accompagnement à la scolarité, des espaces d'échanges entre parents, de l'aide dans des démarches d'accès aux droits, des lieux de projets pour les jeunes, des ateliers numériques...

Implantés dans les Maisons de Quartier, quatre espaces intergénérationnels sont labellisés « centre social ».

L'année 2024 a vu le renforcement des orientations prises pour la jeunesse sur ces structures à partir de 2023 avec la mise en place sur le Centre René Peltier, d'un espace dédié aux adolescents, avec des horaires spécifiques en soirée et le samedi, à l'instar de celui des Sénardes.

Dans ce cadre, les crédits inscrits au budget 2025 serviront les axes prioritaires suivants:

- **Conforter une offre polyvalente à destination des jeunes** permettant de toucher un plus large public : animation d'espaces ados accueillant les jeunes avec des plages d'ouverture en soirée et les week-ends, augmentation du nombre de place de soutien à la scolarité des collégiens et lycéens, accompagnement sur l'orientation et la recherche d'emploi, diversification et accroissement des animations pendant les vacances avec l'appui du tissu associatif ;
- **Pérenniser le dispositif des chantiers jeunes** pour les 16-25 ans à 2 volets avec d'un côté les chantiers jeunes vacances pour les jeunes scolarisés et les chantiers coordonnés par les travailleurs sociaux pour les jeunes en situation de rupture ;
- **Poursuivre le soutien numérique aux habitants** pour permettre une utilisation autonome et responsable des outils numériques ;
- **Maintenir la distribution d'un colis de Noël** qualitatif aux aînés et **reconduire le Repas des aînés**, très attendu par ce public venu en nombre cette année ;
- **Continuer les navettes estivales** en direction des lacs pour les adolescents et familles.

Les recettes de fonctionnement (314 130€) proviennent principalement des prestations de service versées par la CAF au titre de l'agrément centre social et des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (73%), puis des subventions politiques de la ville et des adhésions annuelles et participation aux événements ponctuels à hauteur de 10%.

Action Sociale : Dépenses 1 799 100 €

Les dépenses inscrites au budget correspondent exclusivement à la contribution au Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) pour la mise en œuvre d'actions en faveur

des troyens. Cette contribution permet d'une part le financement des salaires des agents pour près de 36 ETP, principalement des travailleurs sociaux qui assurent l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des troyens au sein du CMAS, des Maisons de Quartier ou au domicile, ainsi que des agents des résidences autonomie, d'autre part le soutien des initiatives associatives dans le domaine social à hauteur de 190 000 €, et les aides financières facultatives à hauteur de 250 000 €. L'an passé l'action des services du CMAS a bénéficié à 8 700 habitants.

La prise en compte du contexte économique et social local, conduit le CMAS à adapter son action de manière continue.

Ainsi, pour l'année 2025, le règlement des aides financières facultatives a été adapté avec notamment la création d'une aide visant à soutenir les familles monoparentales dans le cadre du maintien, de l'accès ou du retour à l'emploi ou à la formation qualifiante, avec une prise en charge partielle des frais de garde d'enfant. Parallèlement, une étude visant à la mise en place d'une mutuelle communale est également engagée, afin de permettre aux troyens de souscrire une complémentaire santé à tarif maîtrisé. L'atelier solidaire troyen étendra son action pour accompagner la recherche de jobs d'été, les chantiers jeunes se poursuivront. Enfin, du côté des résidences autonomie, la priorité sera donnée à l'accompagnement des résidents dans le cadre des travaux de rénovation de la résidence des Ormes.

Section d'investissement

Espaces Intergénérationnels : Dépenses 1 000 €

Les dépenses inscrites au budget, permettront de compléter le matériel destiné aux deux Espaces ados ouverts sur les Sénardes et sur les Chartreux, notamment avec l'acquisition de mobiliers et de jeux extérieurs.

Action Sociale : Dépenses 285 000 €

Les dépenses sont exclusivement constituées d'une subvention d'investissement au Centre Hospitalier de Troyes (CHT) pour la réalisation de travaux en vue de l'ouverture d'une Maison des Femmes en fin d'année. Ce projet partenarial permettra de proposer, au sein du CHT, une prise en charge médicale, psychologique, sociale et judiciaire coordonné, dédié aux femmes victimes de violences.

B6 - Urbanisme, Secteur sauvegardé, Logement, Rénovation urbaine

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	2 218 930	2 197 425	-21 505
GESTION DES SOLS	53 280		-53 280
SECTEUR SAUVEGARDE	115 425	60 000	-55 425
FONCIER	0	1 015 425	1 015 425
LOCATION ET ACHATS BATIMENTS COMMERCIAUX ECREVOLLES	379 530	1 122 000	742 470
PERSONNEL PERMANENT	989 260	0	-989 260
CHARGES INDIRECTES (*)	681 435	0	-681 435
<i>(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières</i>			

INVESTISSEMENT	2 348 701	5 771 120	3 422 419
GESTION DES SOLS	805 000	1 161 120	356 120
FONCIER	333 701	4 588 000	4 254 299
LOCATION ET ACHATS BATIMENTS COMMERCIAUX ECREVOLLES	509 000	10 000	-499 000

Contexte

Après cinq années dynamiques en matière de projets d'urbanisme, le nombre de dossiers traités par la Ville de Troyes marque une pause à partir de 2024, voire une baisse du nombre de permis de construire. Un ralentissement immobilier qui se mesure également à l'échelle nationale par la hausse des taux d'intérêt, un ralentissement des crédits immobiliers, la hausse des matières premières, une réglementation contraignante.... Sur Troyes, les réhabilitations en centre-ancien notamment (transformation de locaux, réhabilitations d'immeubles vacants, création de meublés de tourisme...) ou les travaux liés à la performance énergétique (pose de panneaux solaires, d'isolation par l'extérieur) ont été moins touchés que le marché de la construction neuve.

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement

Gestion des sols : Dépenses 53 280 €

Hors bouchon de champagne, La direction de l'urbanisme gère l'accompagnement des projets (particuliers, investisseurs, promoteurs...) et bénéficie également de la mission d'architectes conseil à hauteur de **3 600 euros/an** en 2025. Une part importante de dossiers dans le périmètre de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine est gérée directement avec l'architecte des bâtiments de France. Plus de la moitié des actes sont instruits par la direction et l'autre moitié est confiée au service commun ADS de TCM, pour un montant annuel prévisionnel de **45 000 euros**.

Secteur Sauvegardé : Dépenses 115 425 € - Recettes 60 000 €

L'accompagnement de projets au cœur du secteur sauvegardé commence par le montage des dossiers et le respect des règles contenues dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui couvre le bouchon de Champagne. Dans ce cadre, la ville a renouvelé la mission d'architecte conseil (3 intervenants sur l'année, sur 3 ans) au service de la commission secteur sauvegardé (architecte des bâtiments de France et le service municipal en charge de l'instruction) qui organise de manière hebdomadaire les commissions et les visites de chantier avec les porteurs de projet (particuliers, promoteurs) pour un montant annuel de **22 500 euros/an**.

Par ailleurs, pour animer les dispositifs mis en œuvre pour accompagner les pétitionnaires, tout en poursuivant les efforts sur l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) avec une seconde vague d'immeubles en préparation, la Ville a inscrit, au titre des animations de l'OPAH, un montant d'ingénierie (prestations extérieures) à hauteur de **92 700 euros**.

Foncier : Recettes 1 015 425 €

Une hausse des recettes liée à la gestion des biens de la collectivité mis à disposition de tiers est attendue (833 475 € de loyers et redevances escomptés), considérant

l'évolution du parc immobilier et certaines revalorisations, notamment dans le domaine de la gestion active des forêts et bois appartenant à la collectivité.

**Location et achats bâtiments commerciaux Ecrevolles : Dépenses 379 500 € -
Recettes 1 122 000 €**

L'ensemble bâtementaire industriel et tertiaire situé aux Ecrevolles permet à la collectivité d'accueillir des entreprises qui pour certaines avaient perdu leur outil de production à l'occasion de sinistres graves. Le site est occupé entièrement hormis l'ancien siège de l'entreprise Kidiliz qui pourrait trouver une destination au cours de l'année 2025 ou en 2026.

Section d'investissement

Gestion des sols : Dépenses 805 000 € - Recettes 1 161 120 €

Hors bouchon de champagne

La Ville poursuit les travaux portant sur les voiries des espaces publics du quartier de la Planche Clément (800 000 €).

Côté projets urbains à l'échelle de quartier, la direction de l'urbanisme suit les dossiers de l'Ecoquartier Chomedey/Tauxelles porté depuis 2020 par le groupe Nexity avec notamment la réalisation de parkings publics, la reconversion du site Absorba Poron LOGTEX avec l'EPFGE Grand Est, site pour lequel la reconversion est à l'étude et enfin, l'ancienne maison d'arrêt Hennequin avec la préparation d'un Appel à manifestation d'intérêt auprès de porteurs de projets privés. Un montant de **5 000 euros** pour 2025 est réservé pour mener des expertises complémentaires sur les sites. Enfin, côté planification (PLU, RLP, AVAP), la Direction de l'urbanisme a conduit toutes les modifications en régie entre 2023 et 2025. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le transfert de cette compétence a été acté par arrêté préfectoral au profit de TCM qui désormais supportera les charges liées à la gestion de ces documents, à l'échelle des 81 communes.

Secteur sauvegardé : Dépenses 701 000 € - Recettes 12 000 €

Bouchon de Champagne

Dans le bouchon de Champagne, la ville poursuit son effort sur les dispositifs d'accompagnement financier avec la convention OPAH RU (*). Ainsi, compte tenu du nombre de reconversions lancées les années précédentes (notamment avec l'arrivée de grands investisseurs immobiliers), la ville fait le choix d'inscrire une enveloppe complémentaire à hauteur de **600 000 euros** en investissement. Une enveloppe de **50 000 euros** est également proposée pour les projets autres que du logement (équipement, commerces...) qui participent à l'embellissement de la Cité et à la réduction de la vacance (logements ou commerces en RDC).

() OPAH RU : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat 2021/2025 dans le cadre de conventions d'objectifs et financiers avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental. La ville est particulièrement impliquée sur les Travaux d'Intérêt Architecturaux.*

Foncier : Dépenses 333 701 € - Recettes 4 588 000 €

La collectivité inscrit des crédits pour la modernisation de son patrimoine du domaine privé et public à hauteur de 160 500 €, notamment pour intervenir dans certains logements loués afin d'en améliorer les performances énergétiques et sur le clos et le couvert du site CAC Passages. 123 201 € sont inscrits pour permettre certaines acquisitions foncières liées aux projets en cours, ou dans le cadre de régularisations et 45 000 € sont affectés aux démolitions.

Le programme de cessions immobilières établi pour 2025 est la traduction d'une stratégie patrimoniale qui vise à se séparer de biens sans utilisation en cours ou à venir par la collectivité. Ainsi, le bâtiment de l'ancien LIDL, un pavillon et des bâtiments anciens sur le site de Chanteloup, mais aussi l'ancien accueil de loisirs des Tauxelles et le site industriel rue Jean Nesmy seront mis en vente prochainement.

**Location et achats bâtiments commerciaux Ecrevolles : Dépenses 509 000€ -
Recettes 10 000 €**

Le site industriel des Ecrevolles est très vaste et sa composition architecturale nécessite certaines interventions sur le clos et le couvert de certains bâtiments, notamment sur les couvertures et pour assurer des cloisonnements coupe-feu entre cellules louées.

Budget annexe de l'Opération de Restaurations Immobilières

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
BUDGET ANNEXE OPERATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIERES	600 000	600 000	0
FONCTIONNEMENT	600 000	600 000	0
Acquisitions et travaux	600 000		-600 000
Cessions		300 000	300 000
Dotations-Subventions		300 000	300 000
INVESTISSEMENT	0	0	0
Avance du Budget principal	0	0	0

Les crédits affectés à ce budget sont relatifs à des travaux en dépenses et des cessions en recettes.

B7 - Transition Ecologique, Espaces paysagers, Propreté, Cadre de vie, Protection Animale

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	5 437 574	391 590	-5 045 984
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	35 689	1 500	-34 189
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	254 300	0	-254 300
ESPACES PAYSAGERS	411 525	0	-411 525
PROPRETE	177 480	364 090	186 610
PERSONNEL PERMANENT	4 558 580	0	-4 558 580
CHARGES INDIRECTES (*)	0	26 000	26 000
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	353 500		-353 500
ESPACES PAYSAGERS	61 000	0	-61 000
ENERGIE	108 500	0	-108 500
PROPRETE	165 000	0	-165 000
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	19 000	0	-19 000

Objectifs 2025

Section de fonctionnement

**Environnement - Développement durable : Dépenses 35 689 € -
Recettes 1 500 €**

Les crédits de fonctionnement seront principalement alloués à l'**organisation des événementiels et des animations menées au sein du Parc des Moulins et de la Maison des Maraîchers**.

La Maison des Maraîchers propose **deux programmes d'animations** en fonction de la saisonnalité : du 1^{er} mars au 31 août 2025 (printemps/été) et du 1^{er} septembre 2025 à fin février (automne/hiver). 3 événements majeurs ponctuent ce programme : la

Chasse aux œufs (lundi 21 avril) ; la Fête du Parc des Moulins (dimanche 29 juin) et Happy Halloween (vendredi 31 octobre).

Une grande partie des crédits est dédiée à l'organisation de ces animations et aux frais annexes liés à leur fonctionnement (reprographie, communication, matériels pédagogiques, prestations).

Protection et gestion animale : dépenses : 254 300 €

Troyes Champagne Métropole assure la gestion du service commun des animaux errants auquel la Ville adhère depuis 2020. L'Agglomération a modifié le périmètre d'intervention de ce service commun en ne prenant plus en charge que les chiens errants à compter du 1^{er} janvier 2025, et en laissant aux communes la gestion de la population féline errante. De ce fait, la Ville a dû retenir un prestataire en capacité de capturer et gérer les chats errants. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Fourrière de Massonville est donc titulaire du marché qui a nécessité de budgéter cette nouvelle dépense qui vient s'ajouter à la cotisation annuelle versée à TCM maintenue à 1,10 € par habitant pour 2025 pour la gestion des chiens errants. A noter que la Ville devra de plus rembourser à TCM une somme forfaitaire de 20,50 € par jour de garde des chiens errants sans maître, au-delà du délai légal de 8 jours.

Une partie des crédits sera également destinée aux prestations d'effarouchement des **étourneaux** par l'intervention d'un maître fauconnier.

De plus, la Ville poursuit ses opérations visant à réguler la population des pigeons sur le territoire communal, au travers de la **maintenance des pigeonniers contraceptifs** installés dans les différents quartiers de la Ville, ainsi que la capture et la stérilisation de ces volatiles au travers de campagnes annuelles. Enfin, la Ville continue à accompagner les associations œuvrant dans le domaine de la protection des populations félines au travers du versement de subventions de fonctionnement.

Espaces paysagers : Dépenses 411 525 €

Les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées à **l'entretien des parcs et jardins, ainsi qu'à la mise en valeur des espaces verts et le fonctionnement des serres municipales.**

La collectivité attache une importance toute particulière à la préservation et régénération de son patrimoine arboré, qui offre aux administrés des espaces de fraîcheur de qualité.

Dans la poursuite de cet objectif et en complément des moyens humains alloués, la collectivité s'engage dans la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire de l'ensemble de son patrimoine arboré sur 5 années. Par ailleurs, les services poursuivent le travail d'élaboration d'un référentiel autour des arbres qui a vocation, au-delà de la définition des modalités de préservation, protection du patrimoine arboré, à appréhender les essences d'arbre de demain dans un contexte de transition écologique et climatique sensible.

Outre la traduction et l'affirmation d'une culture commune au sein des services, ce référentiel est destiné à porter une information complémentaire aux troyens et poser les bases des discussions avec les professionnels qui travaillent au côté des services sur différents projets de plantation.

Propreté : Dépenses 177 480 € - Recettes 364 090 €

Les crédits de fonctionnement de la régie de propreté sont destinés au transport et au traitement des déchets de balayage, une mission confiée à une entreprise spécialisée. Ce poste budgétaire représente une part significative du budget du service. Des crédits sont également prévus pour financer de nouveaux marchés liés à la déchetterie du Centre Technique Municipal, notamment pour la gestion du mobilier, bois et carton.

Les autres crédits financent les besoins en petits matériels et fournitures destinés aux différentes équipes intervenant sur le terrain, afin d'assurer l'entretien et la propreté des espaces publics.

Une partie de l'entretien dans les quartiers troyens et ainsi que le désherbage du cimetière sont confiés à des entreprises locales d'insertion. Ces crédits sont affectés au sein du budget du secteur des ressources humaines.

Les recettes de la régie de propreté proviennent principalement de subventions versées par Citeo et Alcome, en lien avec les actions mises en place pour améliorer la gestion des déchets.

Citeo finance des initiatives liées à l'optimisation du tri et du recyclage des emballages. Alcome apporte un soutien spécifique aux actions de collecte et de traitement des mégots de cigarette, dans le cadre de la lutte contre cette pollution.

Section d'investissement

Espaces paysagers : Dépenses 61 000 €

Le programme d'investissement du service des Espaces paysagers sera consacré sur 2025 à l'acquisition de **différents matériels et outillages techniques** à destination des équipes, et la mise en place de mobiliers urbains type jardinières sur différents secteurs, ainsi que la plantation d'arbres.

Energie : Dépenses 108 500 €

Les crédits d'investissement alloués en 2025 permettront de financer des études visant à améliorer les installations de production et de distribution de chaleur dans des établissements, notamment :

- L'étude en vue d'une création d'une nouvelle chaufferie au Gymnase des Terrasses.
- L'étude en vue d'une création d'une nouvelle chaufferie Musée de Vauluisant.

Une partie des crédits sera dédiée à la réalisation des travaux suivants :

- Remplacement de chaudières murales au Stade de Sénardes et au logement Le Banian.
- Remplacement de régulation de chauffage dans certains établissements.
- Mise en conformité gaz des chaufferies pour l'Espace Argence et la Salle Omnisports.

Propreté : Dépenses 165 000 €

Pour l'année 2025, les crédits d'investissement permettront de financer la remise en état d'une balayeuse déjà présente sur parc, ainsi que le maintien en état de deux autres balayeuses afin de prolonger leur durée de vie et optimiser leur performance.

Par ailleurs, si les appels d'offres le permettent, un budget est prévu pour l'acquisition d'un aspirateur urbain électrique, ainsi qu'un camion thermique pour le traitement des dépôts sauvages afin d'améliorer l'efficacité du nettoyage des espaces publics.

Le reste des crédits sera consacré à l'achat de corbeilles de rue et de corbeilles bi-flux destinées à recevoir des déchets recyclables/valorisables, ainsi qu'à l'installation de potelets cendriers pour renforcer la propreté urbaine.

Environnement - Développement durable : 19 000 €

Les crédits d'investissement sont destinés à l'aménagement et à l'amélioration des espaces publics : mise en place de mobiliers urbains devant la maison des Maraîchers, création d'un parc cani liberté.

B8 – Sécurité, Tranquillité publique, Prévention de la Délinquance, Commande publique

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	3 917 165	15 000	-3 902 165
POLICE MUNICIPALE	269 035	15 000	-254 035
PREVENTION	175 680		-175 680
PERSONNEL PERMANENT	3 440 230	0	-3 440 230
CHARGES INDIRECTES (*)	32 220		-32 220
<i>(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières</i>			
INVESTISSEMENT	940 100	249 460	-690 640
POLICE MUNICIPALE	940 100	249 460	-690 640

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement

Police municipale : Dépenses 269 035 € - Recettes 15 000 €

Avec actuellement 80 postes au tableau des effectifs (avant les recrutements : 56 effectifs début janvier), la Police Municipale confirme sa montée en puissance en lançant 8 recrutements en début d'année 2025. Cela s'inscrit dans l'objectif d'atteindre 80 agents à la fin du mandat et 100 à l'horizon 2030.

Au 1^{er} janvier 2025, une restructuration du planning permet de renforcer la présence policière en soirée pour notamment la fermeture des commerces et de prévenir les troubles à l'ordre public lorsque les clients quittent les établissements de nuit.

Le service est passé à 4 brigades dont deux sont à 15 agents, la brigade de proximité et d'intervention (18h-2h) est composée de 7 agents qu'il serait souhaitable d'augmenter à 10. La brigade de nuit est composée de 13 agents.

Alors que la quasi-totalité des personnels a intégré l'Hôtel des Sécurités fin 2024, une permanence est maintenue à l'ancien poste afin d'offrir un accueil public en hyper centre.

En fonction de la montée en puissance des effectifs, il est prévu de créer, en cours d'année, une brigade canine et par la suite une brigade VTT dédiée au secteur Bouchon de Champagne.

Trois agents administratifs composent le pôle administratif et sont en charge notamment de la gestion des mises en fourrière automobile et des recours administratifs préalables obligatoires liés au stationnement.

Trois garde-champêtres ont effectué en 2024 environ 900 actes (*mains courantes, courriers recommandés relatifs à des infractions concernant des tags, incivilités, véhicules épave, défaut d'assurance, dépôts sauvages...*)

Pour tous les agents de terrain, les tenues et équipements représentent un poste de dépense important, de même que les obligations réglementaires de formation préalable et d'entraînement au tir, le maniement du bâton télescopique et de la bombe de gaz incapacitant. L'importance est également accordée aux moyens de communication indispensables (portables radio-portables), de verbalisation (PDA-PVE) et de protection collective (caméras piétons).

Les recettes correspondent traditionnellement aux remboursements des frais de fourrière réclamés aux propriétaires des véhicules et depuis juin 2024 un forfait administratif acquitté par les personnes interpellées en état d'ivresse sur la voie publique dont le montant prend en compte le temps de travail des agents et l'usure kilométrique du véhicule.

Prévention : Dépenses 175 680 €

Les crédits permettent principalement le soutien d'actions de prévention en faveur des jeunes et des personnes vulnérables, répondant aux besoins et aux attentes de la Collectivité, afin de leur permettre de s'insérer socialement, tout en les sensibilisant aux différents risques liés aux addictions, au harcèlement de rue et à la compréhension des dangers de la route. Les actions proposées en 2025 sont les suivantes :

- Poursuite du déploiement du dispositif « Demandez ANGELA »
- Village prévention à destination des collégiens/Lycéens - Mars 2025
- Campagne de prévention sécurité routière - Juin 2025

- Accompagnement des jeunes sortis du système scolaire en Quartier Prioritaire Ville
- Journée de prévention des addictions - Septembre 2025

Par ailleurs, engagée dans une politique de prévention de la délinquance par le biais de dispositifs permettant la prise en compte des difficultés sociales, familiales et économiques de son territoire, la Ville de Troyes gère quatre médiateurs de la tranquillité publique et bientôt un éducateur sportif chargé d'encourager les jeunes à fréquenter les établissements sportifs de leur secteur à la sortie des cours. Les crédits qui leurs sont alloués permettent principalement l'achat de tenues identifiées.

Section d'investissement

Police municipale : Dépenses 940 100 € - Recettes 249 460 €

La 12^{-ème} tranche de vidéo protection (50 000 €) poursuit la couverture souhaitée sur des quartiers troyens jugés sensibles (rassemblement/problèmes de propreté/bâtiments publics). Les caméras sont reliées au Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) de l'agglomération, opérationnel en continu.

Les travaux de réhabilitation de l'hôtel des Bas-Trévois sont quasiment terminés et l'hôtel des Sécurités est pleinement opérationnel depuis le début de l'année. Il abrite les services de la Ville et de TCM liés à la politique de tranquillité publique à savoir, la Police Municipale de Troyes, le CSUI, le Centre de régulation du trafic urbain ainsi qu'une salle de gestion de crise mutualisée entre la Ville et TCM.

B9 – Gestion du Patrimoine bâti, Démographie, Elections

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	4 452 300	260 000	-4 192 300
REGIE BATIMENTS	110 970		-110 970
ACCUEIL DEMOGRAPHIE	20 010	200 000	179 990
DEMOGRAPHIE	4 410	102 500	98 090
CIMETIERE	15 600	85 000	69 400
ELECTIONS	0	12 500	12 500
PERSONNEL PERMANENT	4 299 960	0	-4 299 960
CHARGES INDIRECTES (*)	21 360	60 000	38 640
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			

INVESTISSEMENT	3 787 800	3 121 840	-635 960
ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS	2 607 250	2 896 650	319 400
REGIE BATIMENTS	23 300	0	-23 300
BATIMENTS - MAINTENANCE GROS OEUVRE	1 076 750	225 190	-851 560
CIMETIERE	80 500	0	-80 500

Contexte

Le budget du secteur permettra de répondre aux besoins matériels et logistiques des équipes chargées d'assurer une continuité de service auprès des usagers, tant pour ses missions propres et de proximité, que pour les missions régaliennes qui lui ont été transférées.

Patrimoine bâti

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement

Régie bâtiments : Dépenses 110 970 €

Les agents de terrain de la Régie bâtiments contribuent chaque jour à l'entretien courant des propriétés communales, tant du point de vue des interventions préventives que curatives. Les crédits alloués permettent d'acquérir les fournitures nécessaires à ces chantiers ainsi que les vêtements de travail spécifiques afin de permettre aux équipes d'intervenir dans des conditions de sécurité optimales et avec efficacité.

Section d'investissement

Les opérations spécifiques : Dépenses 2 162 500 € - Recettes 2 896 650 €

Les opérations spécifiques relatives à la **mise en accessibilité des établissements recevant du public se poursuivront en 2025** pour un montant de 477 500 € (pour une recette attendue de 225 190 €) dans des bâtiments communaux exploités par différents services publics. Au titre des autres opérations spécifiques, **l'acquisition de la maison du Dauphin** (846 000 €), **la poursuite des aménagements au Centre Technique Mutualisé** (296 000 €) et une **première tranche de travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville** (320 000 €) figurent parmi les plus significatives.

Un point particulier concerne les travaux et reconstruction suite aux émeutes de 2023 avec des dépenses établies à 114 000 € sur le nouveau site de la maison de quartier des Sénardes (Copainville) pour des recettes attendues de 2 896 650 €. (en attente de notification de l'Etat, notamment pour la destruction de la Maison de quartier).

Les programmes annuels : Dépenses 1 544 800 € :

Les programmes annuels portés par le secteur Patrimoine bâti s'articulent principalement autour **d'interventions sur le clos et le couvert des bâtiments communaux des bâtiments** dans tous secteurs d'activités, c'est-à-dire principalement les toitures, les châssis extérieurs et les structures des bâtiments, auxquels s'ajoutent les travaux portant sur des **misés en conformité soit électriques, soit du parc ascenseurs ou encore les travaux de mise en sécurité (incendie, intrusion)**. Ces interventions sont indispensables afin de maintenir de bonnes conditions d'accueil dans nos établissements et offrir des postes de travail adaptés aux agents municipaux. Le recours au savoir-faire de la Régie bâtiments nécessite également la mise à niveau des équipements et matériels techniques utilisés par les équipes (23 300 €).

Accueil Démographie

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement

Accueil démographie : Dépenses 20 010 € - Recettes 200 000 €

Le budget de fonctionnement intègre principalement les dépenses incontournables liées aux compétences obligatoires sur les domaines de l'état civil et du cimetière communal, des titres d'identité, de la gestion de la liste électorale et opérations de recensement de la population

En complément des charges de personnel, la prise en charge obligatoire des obsèques des personnes décédées sans famille ni ressources représente, la majorité des crédits du secteur. Le 2^{ème} poste de dépenses repose sur l'enveloppe consacrée à la tenue des registres d'état civil (feuillets sécurisés, reliure), délivrance des livrets de famille, ou certains documents non encore complètement dématérialisés.

Les recettes sont issues des ventes de concessions ou chapelles funéraires (85 000 €), et des dotations de l'Etat pour la prise en charge des titres d'identité, des transmissions dématérialisées des actes d'état civil et l'organisation du recensement de la population

Section d'investissement

Cimetière : Dépenses 80 500 €

Le volet annuel d'investissement permettra comme chaque année de réaliser les travaux de reprise des concessions échues ou en état d'abandon, en vue de pouvoir remettre à disposition des familles, de nouveaux emplacements.

Afin de répondre aux besoins croissants des familles de défunts ayant choisi la crémation, des travaux de réaménagement du jardin du souvenir seront réalisés pour accueillir de cases de columbarium supplémentaires.

Enfin, la rénovation globale de l'ancienne maison du gardien sera réalisée afin de rénover les espaces destinés à l'accueil et à l'information des usagers, ainsi qu'aux groupes de personnes venant assister aux obsèques.

B10 – Sport

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	6 618 690	1 556 000	-5 062 690
INSTALLATION SPORTIVES	290 060	1 282 000	991 940
PISCINES	154 430	810 500	656 070
AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES	135 630	471 500	335 870
ANIMATIONS SPORTIVES	891 480	274 000	-617 480
MANIFESTATIONS AQUATIQUES	6 480	16 000	9 520
MANIFESTATIONS SPORTIVES	885 000	258 000	-627 000
PERSONNEL PERMANENT	3 823 190	0	-3 823 190
CHARGES INDIRECTES (*)	1 613 960	0	-1 613 960
<i>(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières</i>			

INVESTISSEMENT	5 468 800	4 103 580	-1 365 220
PISCINES	128 300	0	-128 300
INSTALLATIONS SPORTIVES	5 300 500	4 103 580	-1 196 920
MANIFESTATIONS SPORTIVES	40 000	0	-40 000

Contexte

En matière de sports, l'année 2024 a constitué, pour la Ville de Troyes, une année exceptionnelle puisque celle-ci a pu participer à des événements majeurs parmi lesquels figurent, en premier lieu, les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris et le Tour de France.

Pour le budget des Sports de l'année 2025, la Ville de Troyes souhaite se concentrer sur le soutien au maintien des activités sportives sur son territoire, à travers son appui financier et matériel aux associations sportives troyennes, l'entretien des différentes installations sportives du territoire et l'organisation de nombreuses manifestations sportives tout au long de l'année.

En parallèle, la Ville de Troyes continue d'investir dans les équipements sportifs structurants du territoire.

Section de fonctionnement

A l'exception des dépenses de personnel permanent et des charges indirectes (énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières), le fonctionnement des piscines et des autres installations sportives ainsi que l'organisation des différentes manifestations sportives et aquatiques représentent un montant total annuel de dépenses de **1 181 540 €** et des recettes totales chiffrées à **1 556 000 €**.

Ce budget est destiné à permettre aux habitants de la Ville de bénéficier d'une variété d'installations sportives dotées de tous les équipements nécessaires à leur bon fonctionnement et de profiter de nombreuses manifestations qui rythment l'année et constituent des rendez-vous incontournables pour de nombreux Troyens.

Installations sportives : Dépenses 290 060 € - Recettes 1 282 000 €

Pour les piscines, les **dépenses** de **154 430 €** seront consacrées en grande partie à l'acquisition des fournitures et matériels divers nécessaires au bon fonctionnement quotidien des piscines Lucien-Zins et des Chartreux et à l'accueil optimal de leurs usagers mais aussi aux charges à caractère général, notamment les rémunérations des vacataires en renfort sur la période estivale.

Les **recettes** de fonctionnement des piscines seront constituées d'un montant de **803 500 €** issu des redevances versées par l'ensemble des usagers pour l'utilisation des piscines et **7 000 €** provenant de dotations et participations.

Les différentes installations sportives, hors piscines, bénéficieront en 2025, d'une enveloppe de **135 630 €** pour assurer l'ensemble des dépenses relatives à leur entretien quotidien. Parmi les dépenses prévues, **36 000 €** seront notamment consacrés à l'entretien des bâtiments sportifs municipaux et **22 500 €** pour l'achat de consommables nécessaires pour l'entretien des terrains de sport des différents COSEC, salles et stades municipaux.

L'utilisation des équipements municipaux par les établissements scolaires dans le cadre de leurs activités sportives sera la principale source de **recettes** avec un

montant attendu de **450 000 €**. Le reste des recettes sera notamment issu des redevances relatives à la location de matériels.

Animations sportives : Dépenses 891 480 € - Recettes 274 000 €

Une enveloppe budgétaire importante de **885 000 €** sera dédiée aux dépenses relatives à **l'organisation des nombreuses manifestations sportives** qui jalonnent l'année 2025. Ainsi, le Passeport Loisirs et la Nuit du Sport bénéficieront d'une enveloppe de **78 300 €**, un montant de **40 500 €** sera dédié aux différents lots et récompenses décernées à l'occasion du Semi-marathon et des nombreuses randonnées et **164 250 €** seront dirigés vers les différentes prestations de communication assurées notamment par les clubs.

Plus de la moitié des dépenses globales, soit **507 000 €**, sera consacrée aux subventions en direction des associations sportives locales qui contribuent, au quotidien, au dynamisme sportif du territoire troyen et qui proposent à leurs adhérents et au public des manifestations et événements sportifs qui rayonnent très souvent sur l'ensemble du territoire aubois et parfois au-delà et qui viennent en complément des animations organisées par la Ville.

La majorité des **recettes** relatives aux manifestations sportives, soit **178 000 €**, proviendra des produits générés par quatre des principaux événements sportifs du territoire, à savoir le Semi-marathon, la Corrida de Noël, le Passeport Loisirs et la Nuit du Sport.

Les recettes seront complétées par un montant de **80 000 €** provenant des différentes subventions et contributions financières des partenaires institutionnels (notamment la Région et le Département) et privés.

Enfin, un montant de **6 480 €** sera consacré aux dépenses nécessaires **à l'organisation des manifestations aquatiques** au sein des piscines Lucien-Zins et des Chartreux (achat de prestations de services, alimentation, fournitures diverses).

Les équipes municipales de la piscine des Chartreux pourront ainsi mettre en place les Nocturnes aquatiques qui attirent de nombreuses familles 10 vendredis par an sur toute l'année et proposer aux enfants de fêter leur anniversaire avec des jeux

aquatiques animés par les maitres-nageurs de la Ville et de nombreux cadeaux et surprises pour les invités.

Les **recettes** seront constituées de redevances à hauteur de **10 000 €** et de dotations et participations pour un montant de **6 000 €**.

Section d'investissement

La Ville de Troyes prévoit un budget d'investissement pour l'année 2025 s'inscrivant dans l'héritage des JOP de 2024 et développe des opérations spécifiques et un programme annuel pour une charge nette totale de - **1 365 220 €**.

Piscines : Dépenses 128 300 €

La majorité des dépenses d'investissement relatives aux piscines municipales sont tournées vers des travaux de modernisation de la piscine des Chartreux, prévus dans le programme annuel, pour un montant de **85 800 €** avec notamment des travaux de dallage dans la zone technique pour **22 500 €**. Des dépenses de **17 500 €** en matériels et mobiliers sportifs complètent le programme annuel.

Installations sportives : Dépenses 5 300 500 € - Recettes 4 103 580 €

Les dépenses d'investissement 2025 pour les installations sportives seront principalement tournées vers les opérations spécifiques, notamment les travaux en cours pour la tribune du stade Gaston Arbouin (**4 500 000 €**) qui sera livrée en fin d'année permettant d'améliorer l'accueil des supporters qui viennent en nombre assister aux matchs de motoball. Une recette de **1 778 500 €** est attendue sur cette opération.

La piste de BMX et la halle de glisse (**290 000 €** de dépenses et **803 320 €** de recettes) ainsi que la halle de gymnastique (**210 000 €** de dépenses et **1 521 760 €** de recettes) feront l'objet du reste des investissements. Pour le Complexe Gymnique, les dépenses seront dédiées au solde et aux révisions des différents marchés et un marché de fourniture et d'installation de modules de BMX permettra de créer skatepark indoor en complément de la piste extérieure.

Le programme annuel sera consacré à des travaux de modernisation au sein des différentes installations sportives couvertes (COSEC, Halle Hermant, Gymnase Beurnonville) à hauteur de **145 500 €** ainsi que sur certains terrains sportifs, en particulier les terrains de tennis du Complexe Sportif Henri Terré (**120 000 €**).

Manifestations sportives : Dépenses 40 000 €

En complément des subventions prévues en fonctionnement, une enveloppe de **40 000 €** sera orientée vers le soutien aux associations sportives locales afin de les appuyer dans leurs projets d'achat des matériels et équipements sportifs nécessaires à la mise en œuvre de leurs activités.

B11 - Vie des quartiers, Vie Citoyenne, Reserve Communale de Sécurité Civile

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	2 099 793	180 816	-1 918 977
CONSEILS DE QUARTIERS ET VIE QUOTIDIENNE	71 483	180 816	109 333
RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE	13 640		-13 640
PERSONNEL PERMANENT	2 014 670	0	-2 014 670
CHARGES INDIRECTES (*)	0	0	0
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	88 625		-88 625
CONSEILS DE QUARTIERS ET VIE QUOTIDIENNE	88 625	0	-88 625

Contexte

La politique publique de proximité portée par la municipalité prend appui sur des actions et services visant à répondre aux besoins des habitants, ainsi que sur la présence et la disponibilité des adjoints de quartier et agents municipaux.

Les Maisons de Quartier, avec leurs 18 agents de proximité et coordinateurs dédiés aux 7 quartiers troyens, constituent des lieux ressources de ce lien constant entre les habitants et la collectivité.

Ces équipements de proximité, en complément de l'Hôtel de Ville et du site Audiffred, regroupent en effet, en un même lieu, des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de recueil de la parole de l'habitant. Les troyens et leur famille peuvent ainsi accéder à toutes les informations dont ils auraient besoin pour organiser leur vie quotidienne, entreprendre des démarches particulières, faire valoir leurs droits ou rechercher des solutions aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Ce sont ainsi par exemple, chaque année, plus 9 200 démarches liées aux cartes d'identité ou passeports, 3 000 pour les inscriptions scolaires et périscolaires, ou encore 4 700

passages pour des sacs de tris, renseignements ou doléances diverses qui sont enregistrés au sein de ces établissements.

En réponse aux demandes exprimées par les habitants, depuis deux ans, s'est plus particulièrement poursuivi le développement de nouveaux services au sein des Maisons de Quartier avec l'installation de 3 Espaces France Services et 2 Agences Postales Communales, dont la dernière a ouvert ses services au public aux Sénardes à l'automne 2024.

Ces établissements permettent également l'accueil de services complémentaires, institutionnels ou associatifs sous forme de permanences, d'activités associatives variées et offrent la possibilité d'organiser des événements festifs associatifs ou familiaux.

Les 7 conseils de quartiers, dont les collèges des habitants, des associations, des professionnels et des personnalités qualifiées ont été tout récemment renouvelés pour les deux prochaines années, participent à la dynamique de construction des réponses aux besoins des habitants, sur lesquels ils sont consultés et aux événements de la vie du quartier auxquels ils sont associés.

Le dialogue avec les habitants est également entretenu à l'occasion de multiples rencontres, qu'il s'agisse des réunions de riverains, de petits déjeuners, de réunions « Mieux Vivre ma Ville », ou encore de temps festifs.

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement

Conseils de quartiers, vie quotidienne : Dépenses 71 483 € - Recettes 180 816 €

Pour 2025, les **dépenses prévisionnelles** de ce secteur, estimées à **71 483 €** (hors frais de personnel) sont consacrées majoritairement aux frais de distribution liés aux boîtages réalisés dans le cadre des différents dispositifs de dialogue et de concertation avec les habitants, ou de l'information liée à travaux, interventions sur voie publique ou événements susceptibles d'impacter le quotidien des habitants...

Cette démarche de dialogue, **d'information et de concertation** avec les troyens restera une priorité cette année au regard tant des programmes de travaux et des

événements sportifs et culturels locaux à relayer, que de la poursuite des rencontres avec les habitants au travers des réunions Mieux Vivre Ma Ville, des réunions de quartier, des réunions de bout de rue...

4 000 € seront alloués aux subventions aux associations de quartier permettant de soutenir dans les mêmes proportions que les années précédentes leur projet d'animation et de mobilisation des habitants.

Enfin, les autres lignes de crédits seront consacrées aux fournitures nécessaires au fonctionnement courant des Maisons de Quartier et des conseils de quartier, ainsi qu'à l'organisation de projets collectifs comme la Journée Citoyenne ou la Fête des Voisins.

Les **recettes**, estimées à hauteur de **180 816 €** reposeront en 2025 principalement sur les dotations de l'Etat et des partenaires publics en contrepartie du fonctionnement des Espaces France Service et de la participation de la Poste pour la gestion des Agences Postales communales, actions qui ont nécessité l'affectation de personnel supplémentaire au sein des Maisons de Quartier.

La location des équipements municipaux, continue à générer des recettes à hauteur de 30 000€, grâce notamment à l'amélioration constante de l'offre de prestation apportée par les établissements de proximité.

Réserve communale de la sécurité civile : Dépenses 13 640 €

Pour ce service créé en soutien des habitants troyens, les dépenses sont essentiellement liées à la formation des bénévoles et au financement des déplacements et réunions.

Section d'investissement

Conseils de quartiers, vie quotidienne : Dépenses 88 625 €

Une part importante des crédits de paiement (75 000€) est inscrite uniquement au titre du solde de l'opération spécifique de la Salle Multi-Activités Marie-Louise Fautsch des Vassaules livrée fin 2021.

Concernant les autres investissements programmés sur les établissements de proximité en 2025, ils seront consacrés en priorité à hauteur de 2 725 € à l'achèvement **des travaux de restructuration de l'accueil de la Maison de Quartier des Chartreux** réalisés dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux habitants et des conditions de travail des agents. Ces travaux ont notamment permis d'agir sur la confidentialité et l'acoustique. Enfin, l'acquisition d'une machine de mise sous pli automatique est envisagée, permettant un gain de temps important pour la réalisation des informations aux habitants.

B12 - Circulation, Voirie, Liaisons douces

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	4 192 648	293 065	-3 899 583
VOIRIE	122 220	2 100	-120 120
REGIE ESPACES PUBLICS	285 390	289 965	4 575
SIGNALISATION - CIRCULATION	987 878	1 000	-986 878
REGULATION TRAFIC	65 880		-65 880
PERSONNEL PERMANENT	2 731 280	0	-2 731 280
CHARGES INDIRECTES (*)	0	0	0
<i>(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières</i>			

INVESTISSEMENT	1 989 200	110 000	-1 879 200
VOIRIE	1 573 000	110 000	-1 463 000
REGIE ESPACES PUBLICS	90 200	0	-90 200
SIGNALISATION - CIRCULATION	276 000	0	-276 000
REGULATION TRAFIC	50 000	0	-50 000

Section de fonctionnement

Voirie : Dépenses 122 220 € - Recettes : 2 100 €

Soucieuse d'améliorer le cadre de vie des Troyens, la collectivité consacre ces crédits à quelques interventions sur des voies privées ouvertes à la circulation automobile : le passage Suguenot en particulier sera concerné.

Régie espaces publics : Dépenses 285 390 € - Recettes : 289 965 €

Le budget affecté à la Régie Espaces publics finance tous les consommables nécessaires aux travaux d'entretien de la voirie qui sont réalisés en interne (enrobé, concassé, ciment, sel...) mais aussi les prestations d'entretien qui sont externalisées. Ce budget couvre par ailleurs les dépenses de fournitures de petits équipements (outillages, pièces de rechange...), la location de divers matériels (engins de chantier...), le réglage réglementaire des trémies de salage et les prestations de pesées et de renouvellement des poteaux incendie.

Les recettes consistent en redevances d'occupation du domaine public (réseaux GRDF, Orange...).

Régulation du trafic : Dépenses 65 880 €

Le budget affecté à la régulation du trafic finance l'achat des consommables nécessaires à l'entretien des carrefours à feux et des bornes escamotables et arrêts-minutes. Il couvre également les différents contrats externalisés de maintenance de ces équipements et les licences de gestion, ainsi que la maintenance des points de recharge de véhicules électriques sur le domaine privé communal.

Signalisation-circulation : Dépenses 987 878 € - Recettes 1 000 €

Le poste principal de dépenses sur ce budget couvre la consommation électrique de l'éclairage public, des éclairages de mise en valeur (fontaines, monuments...) et des équipements divers de signalisation (feux tricolores...). Le déploiement de la technologie LED permet de contenir la facture énergétique.

Ce budget est par ailleurs consacré au financement de l'entretien de la signalisation verticale (panneaux de signalisation...) et de la signalisation horizontale (marquages au sol...). Il couvre également les frais de maintenance de l'ensemble des mobiliers urbains (bancs, potelets, bornes diverses...), des aires de jeux et des fontaines. Il finance aussi la pose et la maintenance des illuminations de Noël (y compris les contrôles sécuritaires). Enfin, il finance les prestations topographiques (mise à jour cartographiques, levés, abonnement plate-forme DT DICT, licences logicielles...).

Les recettes résultent de ventes ponctuelles de produits divers (métal...).

Section d'investissement

Voirie : Dépenses 1 573 000 € - Recettes 110 000 €

Sont prévues cette année en particulier les réfections des rues suivantes :

- La 3^{ème} tranche de la rue de Verdun (section comprise entre la rue de la Marne et l'avenue Anatole France),
- La contre allée de l'avenue Chomedey.
- Le réaménagement de la rue aux Moines

Le projet de création d'un parking sur l'allée Yves de Copainville est en cours de réflexion dans le but d'offrir aux administrés et aux usagers de la maison de quartier une offre de stationnement complémentaire.

Régie espaces publics : Dépenses 90 200 €

Les crédits inscrits sont dédiés à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Intervention en particulier pour la réfection du sol amortissant abimé de l'aire de jeux de la Cité des Amis ; au remplacement des modules de jeux de l'aire de jeux Kleber.
- Poursuite du renouvellement du parc de défense incendie.
- Acquisition de petits matériels portatifs et matériels d'intervention.
- Rénovation de surface du bowl.

Régulation du trafic - Signalisation lumineuse tricolore : Dépenses 50 000 €

Les investissements sont ici destinés à :

- **30 000 €** dédiés au renouvellement ou au retrofit (mise à jour technologique) du parc des bornes d'arrêt-minutes ;
- **10 000 €** destinés à l'implantation de nouveaux points de charge pour les véhicules électriques municipaux ;
- **2 500 €** pour le renouvellement d'une centrale badge de borne escamotable et évolutions logicielles ;
- **7 500 €** pour poursuivre le renouvellement et l'amélioration des matériels de signalisation tricolore.

Signalisation-circulation : Dépenses 276 000 €

Les investissements sont répartis comme suit :

- **100 000 €** consacrés à l'accompagnement des programmes voirie 2021-2026 sur la partie éclairage public.
- **3 000 €** pour le renouvellement de la pompe de relevage de la fontaine Libération.
- **3 000 €** destinés à l'acquisition de socles mobiles lestés pour panneaux, de racks de rangement et de mobiliers de sécurité (barrières, figurines sécurité écoles...).

- **5 000 €** pour implanter une borne festive d'alimentation électrique destinée au secteur Coulommière.
- **50 000 €** destinés aux règlements des travaux antérieurs d'éclairage LED pour la mise en valeur des façades et des fontaines.
- **115 000 €** alloués au programme de renouvellement des lampes LED arrivant en fin de vie.

B13 - Stationnement, Requalification des espaces publics

Requalification des espaces publics	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	21 140	0	-21 140
PERSONNEL PERMANENT	21 140	0	-21 140
CHARGES INDIRECTES (*)	0	0	0
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	4 057 250	1 147 940	-2 909 310
AMENAGEMENT	4 057 250	1 147 940	-2 909 310

Requalification des espaces publics

Contexte

La qualité des espaces requalifiés est à l'origine de l'évolution du regard porté par les troyennes et les troyens sur leur ville et les centaines de touristes qui, chaque année, découvrent la richesse de notre patrimoine. Si deux tiers des espaces publics du Bouchon de Champagne ont pu être requalifiés, il convient maintenant de penser la connexion entre le pôle Gare réaménagé et les quais de Seine d'une part et la continuité de la promenade autour de la tête du Bouchon, entre Seine et centre-historique, d'autre part.

L'année 2024 a vu, dans ce cadre, **le démarrage des travaux de requalification de l'axe De Gaulle**, ainsi que le **réaménagement du quai du Comte Henri** qui est venu boucler la promenade autour du bassin de la Préfecture et conforter l'ambition du projet de requalification des berges de Seine, permettant ainsi à de nombreux piétons de profiter pleinement de la présence de l'eau sur un espace sécurisé et plus apaisé.

L'année 2025 verra l'achèvement des travaux de la rue du Général de Gaulle entre la rue Paul Dubois et la rue de la République, et de quelques voies connexes à cette rue (rue de la Madeleine, rue Michaut Maillard).

Enfin, l'année 2025 verra le lancement des réflexions portant sur la modernisation des petits jardins du centre-ville, espaces appréciés par les administrés, qui avaient pu se

prononcer à l'occasion de la consultation publique réalisée en 2022. Seront également engagées les réflexions sur la requalification du secteur Barbusse-Charmilles projet d'envergure s'insérant dans le projet global de requalification des berges de Seine

**Opérations spécifiques de requalification : Dépenses 3 377 250 € -
Recettes 1 147 940 €**

Le budget 2025 prévoit en particulier :

- **La requalification du secteur de Gaulle** (2 293 000 € en dépenses- 990 760 € en recettes) : projet phare de l'action municipale dans le cadre de Troyes 2030, cette opération vient assurer le lien entre le pôle gare requalifié et les quais de Seine. Elle comprend la rue de Gaulle ainsi que les rues connexes comme la rue de la Madeleine, et l'impasse Michaut Maillard. Démarrés en 2024, les travaux de voirie s'achèveront en 2025.
- **La finalisation du réaménagement du quai du Comte Henri** (175 000 € en dépenses et 37 750 € en recettes). Il s'agit de terminer les aménagements initiés en 2024 par la réalisation de plantations de massifs et d'arbres. Par ailleurs, dans la perspective de l'aménagement des Berges de Seine, il est prévu en 2025 de finaliser les travaux de confortement de la berge du Canal de Nervaux, (721 400€ en dépenses) préalable nécessaire à l'aménagement d'un cheminement apaisé entre les ponts Mitantier et Charlemagne et d'initier les réflexions autour de la requalification du secteur Barbusse-Charmilles (crédits d'études de 40 000€).
- Enfin, des crédits sont fléchés à hauteur de 147 850 € dans le cadre du solde des marchés d'opérations réceptionnées au cours des derniers mois (Secteur Bégand Courtalon, place Langevin).

Programmes annuels de maintenance : Dépenses 680 000 €

Les secteurs requalifiés de la Ville nécessitent d'être entretenus pour préserver tout leur attrait. Les différentes agressions, mécaniques ou météorologiques nécessitent de remplacer nombre de dalles abîmées, soit pour des défauts d'aspect, ou pour des raisons de sécurité. En 2025, l'intervention est ciblée sur le secteur Cité/ Simart.

Il est prévu par ailleurs d'initier les études portant sur la modernisation des petits jardins qui accueilleront des postes de transformation électrique, intégrés à l'environnement verdoyant, afin de répondre aux futurs besoins d'une partie du centre-ville.

Enfin un premier complément de massifs fleuris sera planté sur l'ilot central de l'avenue Chomedey/Vanier

Le reste de ces programmes annuels sera consacré aux **travaux sur ouvrages d'art** (415 000 € en dépenses). L'année 2025 verra la réalisation de travaux de reconstruction de la passerelle menant à l'hôtel des sécurités rue des Bas Trévois et la réparation du pont aux Moines en accompagnement des travaux menés sur la rue du même nom.

STATIONNEMENT PAYANT

Stationnement sur voirie :

Stationnement sur voirie Budget principal	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	1 509 630	1 690 000	180 370
<u>Lignes affectées au service gestionnaire</u>	<u>1 505 200</u>	<u>1 690 000</u>	184 800
Charges courantes	76 200		-76 200
Reversement Post stationnement à TCM	135 605		-135 605
Rémunération du délégataire	1 293 395		-1 293 395
Recettes droits de stationnement		1 690 000	1 690 000
Subvention au budget annexe	0	0	0
<u>Lignes affectées aux services supports (pour information)</u>	<u>4 430</u>	<u>0</u>	-4 430
Charges de personnel	0	0	0
Intérêts des emprunts	4 430	0	-4 430
INVESTISSEMENT	915 700	0	-915 700
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	<u>875 700</u>	<u>0</u>	<u>-875 000</u>
MTST.73 / MATERIEL TECHNIQUE STATIONNEM.VOIRIE	125 000		-125 000
SUST.01 / SUBVENTION AU BUDGET ANNEX. STATIONNEMENT	750 700	0	-750 000
<u>LIGNES AFFECTEES AUX SERVICES SUPPORTS (pour info)</u>	<u>40 000</u>	<u>0</u>	<u>-40 000</u>
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	40 000	0	-40 000

Fonctionnement : Dépenses 1 509 630 € - Recettes 1 690 000 €

Les dépenses consacrées au stationnement sur voirie se décomposent de la manière suivante :

- **1 293 395 €** alloués à la rémunération de la SPL Troyes Parc Auto dans le cadre du contrat quasi-régie relatif à l'exploitation et au contrôle du stationnement payant sur voirie.
- **135 605 €** qui couvre le montant du reversement de la quote-part du produit des forfaits post-stationnement et la compensation liée au transfert de la halle aux vélos à Troyes Champagne Métropole.
- **76 200 €** dédiés au financement des diverses charges courantes dont les frais de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, les frais bancaires liés aux paiements dématérialisés des redevances du stationnement sur voirie, les coûts de covering des nouveaux horodateurs et des enquêtes de stationnement visant à l'amélioration du service.

Il convient de noter, pour la seconde année depuis la crise sanitaire du covid, qu'il n'y a pas de subvention prévisionnelle d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe.

Les recettes prévisionnelles se décomposent quant à elles comme suit :

- **1 200 000 €** de recettes prévisionnelles d'exploitation du stationnement payant sur voirie. La collectivité a fait le choix de maintenir la grille tarifaire en vigueur depuis le 01/01/2018 ainsi que les plages de gratuité sur voirie (gratuité du stationnement entre 12h et 14h, ½ heure gratuite par jour toutes zones confondues, gratuité du stationnement les jeudi et vendredi à partir de 17h00).
- **490 000 €** de recettes prévisionnelles issus des forfaits post-stationnement. Depuis octobre 2023, le contrôle du stationnement payant sur voirie est confié à la SPL Troyes Parc Auto dans l'objectif d'un retour progressif au paiement spontané des automobilistes.

Investissement : Dépenses 875 700 €

Les dépenses d'investissement sont dédiées aux actions suivantes :

- **125 000 €** pour renouveler les horodateurs obsolètes dont les pannes se multiplient (20 appareils anciens modèles).
- **750 700 €** de subvention d'équilibre pour abonder la section investissement du budget annexe afin de maintenir à niveau les parcs enclos et en ouvrages.

Stationnement en enclos et en ouvrages :

Stationnement en ouvrage et en enclos Budget annexe	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
	3 207 200	3 257 700	50 500
FONCTIONNEMENT	2 116 600	2 500 000	383 400
Charges courantes	407 600		-407 600
Rémunération du délégataire	1 595 000		-1 595 000
Intérêts des emprunts	114 000		-114 000
Recettes droits de stationnement	0	2 500 000	2 500 000
Subvention du budget principal	0	0	0
INVESTISSEMENT	1 090 600	757 700	-332 900
Travaux et matériels	923 600	0	-923 600
Opérations relatives aux emprunts	160 000	0	-160 000
Subvention du budget principal	0	750 700	750 700
Dépôts et cautionnements	7 000	7 000	0

Fonctionnement : Dépenses 2 116 600 € - Recettes 2 500 000 €

Les dépenses de fonctionnement relatives au stationnement payant dans les parkings couvrent les principaux postes suivants :

- **1 595 000 €** alloués à la rémunération de la SPL Troyes Parc Auto dans le cadre du contrat quasi-régie relatif à l'exploitation du stationnement payant dans les parkings enclos et en ouvrages.
- **407 600 €** pour financer les diverses charges courantes (taxes foncières, charges de copropriété, travaux d'entretien et de maintenance à charge de la ville, frais bancaires...).
- **114 000 €** pour le paiement des intérêts des emprunts.

Les recettes prévisionnelles sont principalement celles liées à l'exploitation : elles sont estimées à 2 500 000 €. La collectivité a fait le choix de maintenir les tarifs horaires en vigueur depuis le 01/01/2018 et la tarification des abonnements instaurée en 2022.

Pour la deuxième fois depuis 2020, la section de fonctionnement du budget annexe ne présente pas de déficit.

Investissement : Dépenses 1 090 600 € - Recettes 757 700 €

Les investissements projetés en 2025 porteront principalement sur :

- les travaux de gros entretien sur les parkings en ouvrage à charge de la commune (220 000 €) tels les travaux sur les équipements de sécurité.
- la rénovation complète sur les quatre niveaux des rampes d'accès et de sortie du parking Hôtel de Ville (300 000 €).
- la poursuite du renouvellement des matériels d'accès et de péage des parcs en enclos M Laclos, 3 Seine, Jules Guesde et Desguerrois (180 000 €) .
- la mise en enclos des places sur voirie situées sur la portion du boulevard Gambetta comprise entre les rues Diderot et de la Paix venant compléter l'offre du parking enclos C Périer (97 000 €).
- le lancement d'un programme d'installation de bornes de recharge électriques dans les parkings (50 000 €) .
- la poursuite des travaux nécessaires pour répondre à la norme ADAP dans les parkings Hôtel de Ville et Halles (116 000 €).
- La finalisation des aménagements du parking Bégand (10 000 €).

S'ajoutent 160 000 € pour couvrir les opérations relatives aux emprunts et 7 000 € de dépôts et cautionnements.

Pour ce faire, les recettes d'investissement du stationnement payant en parkings demeurent insuffisantes. Ainsi, pour la 5^{ème} année consécutive, le budget principal doit verser une subvention d'équilibre vers le budget annexe d'investissement d'un montant de 750 700 €.

B14 - Commerce, Artisanat, Santé

	PROJET DE BUDGET 2025		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (R - D)
FONCTIONNEMENT	1 685 209	1 112 789	-572 420
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	78 333		-78 333
FOIRE DE MARS	327 671	127 700	-199 971
GESTION DES HALLES	363 280	393 000	29 720
COMMERCE - ARTISANAT	427 655	592 089	164 434
PERSONNEL PERMANENT	467 360	0	-467 360
CHARGES INDIRECTES (*)	20 910	0	-20 910
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			

INVESTISSEMENT	388 600	307 000	-81 600
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	500	0	-500
FOIRE DE MARS	10 000	0	-10 000
GESTION DES HALLES	50 100	4 000	-46 100
COMMERCE - ARTISANAT	328 000	303 000	-25 000

Santé

Objectifs pour 2025

Section de fonctionnement : Dépenses 78 333 €

Section d'investissement : Dépenses : 500 €

La santé, même si c'est une mission régalienne, est devenue un élément du quotidien des élus de proximité que nous sommes. Avec le pouvoir d'achat, elle figure au premier rang des préoccupations de nos concitoyens.

C'est pourquoi au-delà de la mobilisation du Service Communal d'Hygiène et de Santé autour de ses missions premières (salubrité des habitations, nuisances sonores, analyses d'eau, contrôle de l'hygiène alimentaire, lutte vectorielle et anti-

parasitaires...), l'engagement de la collectivité est réel et concret en faveur de la santé et de l'offre de soin.

C'est ainsi que la Ville de Troyes :

- Développe un programme de prévention (semaines de la santé mentale, journée de la santé de la femme, octobre rose, sensibilisations aux maladies rares, conférences...)
- Accompagne financièrement les associations œuvrant dans le domaine de la santé pour soutenir leurs programmes d'actions.
- Accueille chaque semestre les nouvelles promotions d'internes en médecine, dans une logique d'attractivité des professionnels de santé, en complémentarité du service Hospitalité de Troyes Champagne Métropole.
- Veille au renforcement des échanges entre médecine de ville et médecine hospitalière.
- Est pleinement impliquée dans le Contrat Local de Santé 2^{ème} génération de Troyes Champagne Métropole, véritable outil de concertation et de mobilisation des acteurs de santé et de prévention.

Accompagne le Centre Hospitalier de Troyes dans sa modernisation au travers par exemple du projet de Maison des Femmes, future unité fonctionnelle du CHT pour accueillir les femmes victimes.

Commerce, Artisanat

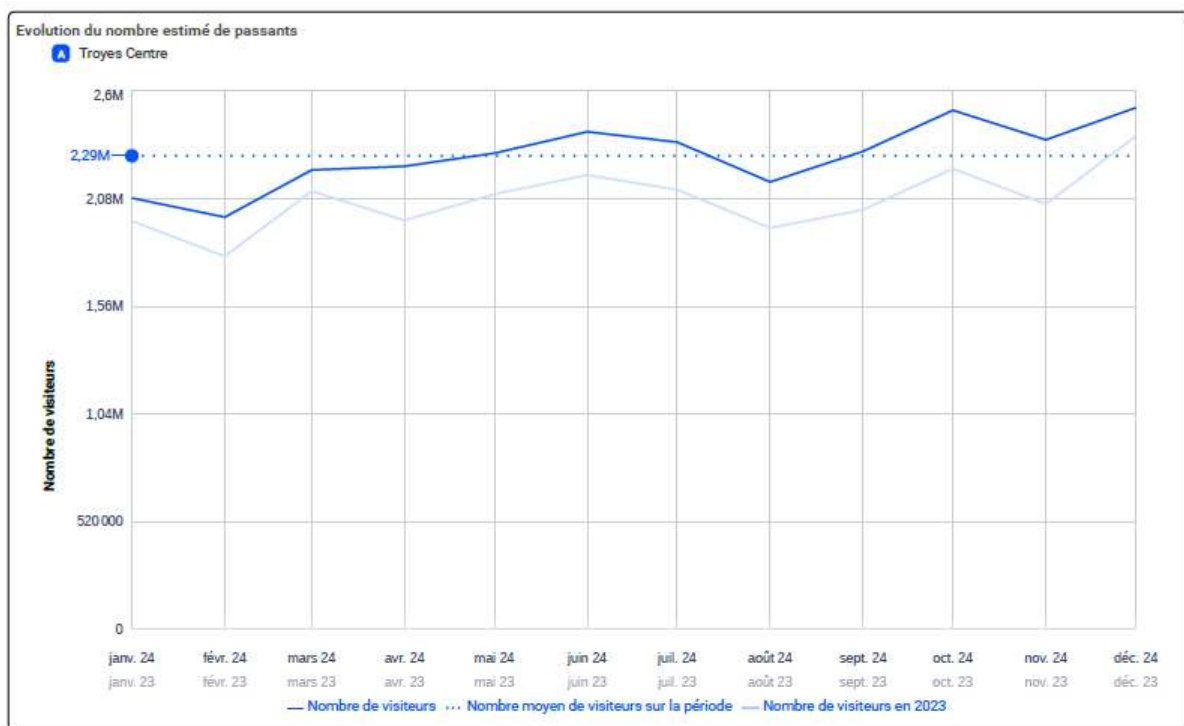
Contexte

L'attractivité du centre-ville et la dynamisation du commerce de proximité sont au cœur des préoccupations de la Ville de Troyes. Dans cette logique le plan d'action attractivité commerce 2023/2030 comporte quarante mesures concrètes et planifiées issues d'une large consultation autour de quatre thématiques :

- o L'**expérience client** : donner l'envie du shopping en centre-ville
- o Les **animations** : créer des flux supplémentaires et générer une clientèle potentielle
- o L'**offre commerciale** : favoriser l'installation en centre-ville dans une logique à la fois de foisonnement et de différenciation
- o L'**accessibilité** : faciliter l'accès au centre-ville et aider les clients à le fréquenter en permettant un meilleur confort d'achat

L'étude de la **vacance commerciale** réalisée chaque année permet de suivre l'évolution du commerce de façon précise et objective sur environ 855 cellules commerciales à l'échelle du cœur de Ville et 1 200 en ajoutant les entrées de ville.

Grâce à l'outil MyTraffic, les **flux piétons** sont analysés et à l'échelle du centre-ville, une augmentation de 10% du nombre de passants a été constatée en 2024 par rapport à 2023.



Objectifs pour 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Foire de Mars : Dépenses 327 671 € - Recettes 127 700 €

Gestion des Halles : Dépenses 363 280 € – Recettes 393 000 €

Commerce et Artisanat : Dépenses 427 655 € - Recettes 592 089 €

La présentation du budget primitif est l'occasion de rappeler l'engagement et les moyens consacrés par la collectivité pour :

- favoriser l'attractivité commerciale du centre-ville,
- proposer des temps forts et animer le cœur de ville,
- renforcer et diversifier l'offre commerciale.

Parce qu'un centre-ville animé permet de créer du flux et de susciter la curiosité de nouveaux clients, la collectivité organise des **événements et manifestations** festives tout au long de l'année : Foire au jambon, Journée Nationale du Commerce de Proximité, Fête de la Gastronomie, Marchés Nocturnes, 3 rue des Artistes...

Les festivités de fin d'année constituent le point d'orgue de ces animations par la décoration des rues et places mais également en proposant un programme d'animations enchanteur et féérique. L'objectif recherché est de permettre aux chalandes d'arpenter le centre-ville sur un parcours marchand sublimé. En 2024, le **Marché de Noël** a fait son grand retour en centre-ville après 19 ans d'absence pour le plus grand plaisir des Troyens et visiteurs. Les diverses parades et déambulations ont attiré de nombreux badauds et généré un impressionnant flux piétons en centre-ville.

Si le maintien des parades et animations semble primordiale, le marché de Noël sera de nouveau l'animation principale en 2025 et une réflexion est en cours sur son évolution.

Dans une logique d'accompagnement gagnant-gagnant, la collectivité poursuit son accompagnement financier et logistique des deux **associations de commerçants** présentes sur le territoire : Les Vitrines de Troyes la Champagne et l'Association d'animation et de promotion du marché des Halles.

La collectivité soutient financièrement les nouveaux commerçants, selon le type d'activité et leur localisation, à travers la reconduction du **dispositif d'aide à l'immobilier commercial**, véritable outil de revitalisation du cœur de ville et d'accompagnement des porteurs de projets.

Une réflexion est actuellement menée afin de faire évoluer le dispositif, notamment en termes de périmètre géographique, avec entre autres l'avancée de la requalification de la rue du Général de Gaulle.

En plus de ses efforts pour veiller au bon entretien courant des **Halles de Troyes**, poumon commercial du commerce de bouche, la Ville poursuit la consultation en vue de la modernisation du bâtiment et ce afin d'en préserver ses activités.

En effet, après les réunions de restitution des études aux commerçants en 2024, la Municipalité a fait le choix d'avancer sur ce projet de dynamisation des Halles conjointement avec les commerçants directement concernés, et a prévu diverses réunions de concertation et groupe de travail en 2025.

La **taxe sur les friches commerciales** sera en vigueur pour la 2^{ème} année, afin d'une part de lutter contre l'abandon des locaux et d'autre part d'inciter les propriétaires à mettre leurs biens au prix du marché.

Toujours dans cette logique de politique volontariste en matière de commerce, la Collectivité a également fait le choix de faire évoluer les missions de la cellule Commerce pour devenir un véritable **guichet unique**, porte d'entrée de tous les porteurs de projets et commerçants troyens.

Moment fort, attendu par les gourmands et amateurs de sensations fortes, la **Foire de Mars** est la plus grande fête foraine du département. La Ville accueille l'édition 2025, qui fête son 60^{ème} anniversaire sur le boulevard Delestraint et l'esplanade de Belgique, avec plusieurs attractions nouvelles qui devraient élargir son rayonnement commercial et assurer son succès.

Le contexte économique actuel impose une gestion serrée des budgets. Malgré des coûts d'organisation en hausse, la charge nette pour la collectivité reste maîtrisée grâce à une réévaluation des tarifs (hausse des grilles tarifaires pour les rubriques liées à l'occupation du domaine public et hausse des tarifs pour la foire de Mars sur la partie « fluides » essentiellement).

Section d'investissement

Foire de Mars : Dépenses 10 000 €

Gestion des Halles : Dépenses 50 100 € - Recettes 4 000 €

Commerce et Artisanat : Dépenses 328 000 € - Recettes 303 000 €

La collectivité a instauré le **droit de préemption des fonds de commerce**. Dans le cadre du DPFC chaque cession de bail est ainsi analysée de façon à garantir la diversité de l'offre commerciale. Une enveloppe de 300 000 € est consacrée à l'achat éventuel de fonds de commerce.

Concernant le marché des Halles, 46 100 € sont fléchés pour mener de menus travaux de modernisation du bâtiment, nécessaires à son usage quotidien.

***C – LE BUDGET PRIMITIF PAR
GRANDES POLITIQUES PUBLIQUES***

La présentation de ce budget primitif s'achève par une déclinaison des dépenses (investissement + fonctionnement) prévues au budget principal et aux budgets annexes, hors flux croisés entre budgets, par **grandes politiques publiques**.

3 grands axes ont été déterminés :

I - Y VENIR : TROYES, VILLE QUI RAYONNE

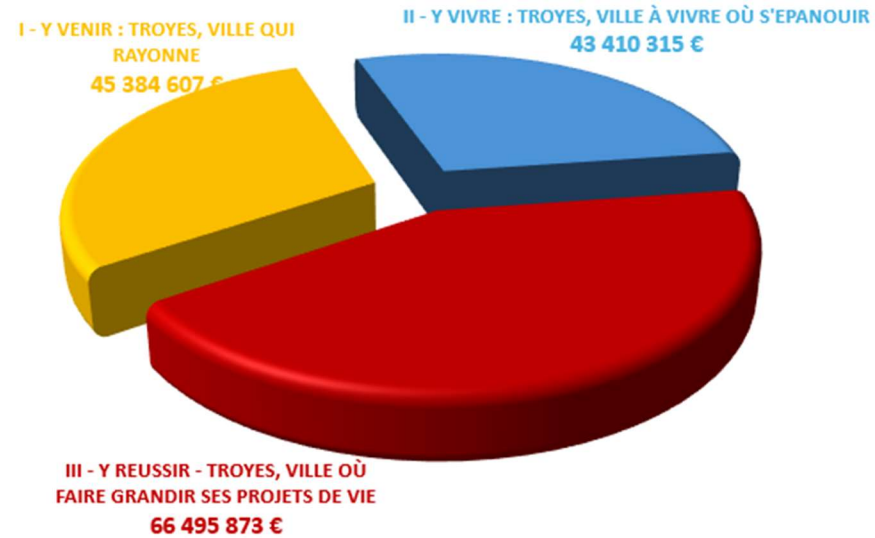
II - Y VIVRE : TROYES, VILLE À VIVRE OÙ S'EPANOUIR

III - Y REUSSIR - TROYES, VILLE OÙ FAIRE GRANDIR SES PROJETS DE VIE

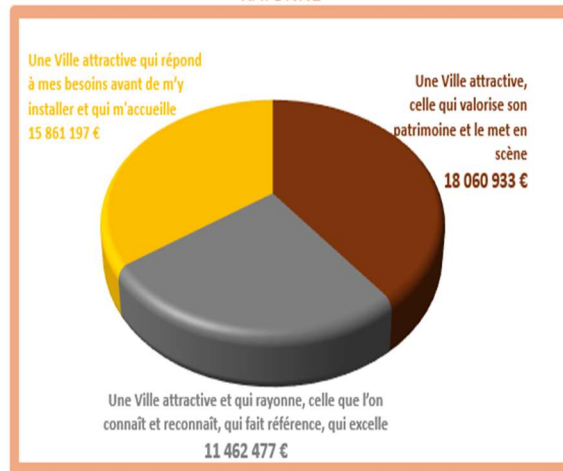
Ces trois axes sont détaillés selon les différentes thématiques du plan d'actions **Troyes 2030**.

Figure ci-après la présentation par politique publique dans laquelle le coût global des services supports et le remboursement en capital de la dette ont été répartis au prorata des dépenses de chaque service opérationnel.

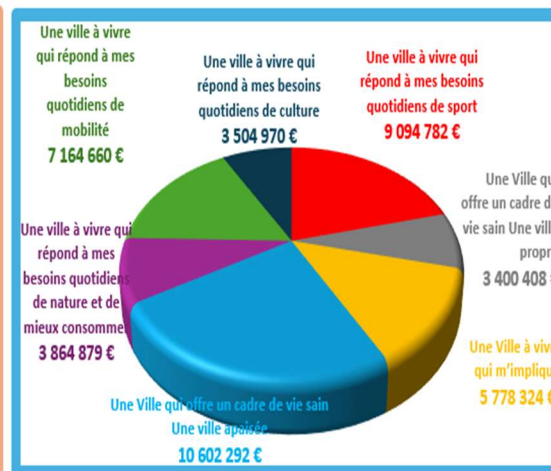
Ventilation par politiques
publiques selon



I - Y VENIR : TROYES, VILLE QUI RAYONNE



II - Y VIVRE : TROYES, VILLE À VIVRE OÙ S'EPANOUIR



III - Y REUSSIR - TROYES, VILLE OÙ FAIRE GRANDIR SES PROJETS DE VIE

